

INTRODUCTION

par les organisateurs des entretiens

3

A peu près 270 personnes ont participé aux seconds «entretiens culture et ville», les 28 et 29 novembre 2000, dans les salles de l'Espace Pin Galant et de la MJC de Mérignac.

Quel sens donner à cette massive participation ?

Cette question ré-interroge l'objectif de cette manifestation. Il s'agissait, pour nous, de réunir, dans le prolongement de la circulaire du 19 juin 2000¹, suffisamment de conditions pour faciliter les débats sur la place de la culture dans la politique de la ville. A l'heure où les sept contrats de ville aquitains élaborent leur programme concerté de développement solidaire des territoires en difficultés, il nous paraissait naturel de proposer une scène régionale de dialogue pour conforter et confronter leurs démarches respectives. Car, si la culture «est une dimension à part entière de la politique de la ville»², sa prise en compte dans les contrats de ville revêt des caractères divers et variés.

Avons-nous réussi notre pari ?

A l'heure du premier bilan, dont les actes en sont la partie émergée, nous sommes partagés. Entre «enthousiasmes et frustrations» pour reprendre les propos de l'un d'entre nous. Ce sont ces sentiments dont nous aimerions rapidement vous faire part. Pour avancer.

Nous sommes satisfaits d'avoir retrouvé un public nombreux et nettement plus panaché que celui de la première édition, plus représentatif des acteurs impliqués par cette politique. Les forces vives du monde associatif, les chefs de projet et les équipes opérationnelles des contrats de ville étaient bien présents. Les représentants des structures d'animation socio-culturelle aussi.

D'autres sont restés un peu en retrait. Nous n'avons pas su, par exemple, intégrer la parole des habitants, des artistes et des élus. Pas assez en tous cas. A nous de trouver la bonne formule, d'organiser autre chose, pour séduire et convaincre ces publics de leur nécessaire participation.

Les séances plénières, hormis la surprenante et très réussie performance d'André Bénédetto, sont également à repenser, notamment la restitution des ateliers qui ne s'est pas révélée aussi dynamique que souhaitée.

Ceci étant, ces entretiens ont permis, une nouvelle fois, **des échanges formels et informels entre des praticiens d'horizons variés, pour ne pas dire éloignés**. En concentrant plein de gens au même endroit au même moment, des rencontres deviennent possibles. C'est simple à dire, un peu moins à faire.

Voilà, au final, le sens que nous souhaitions donner à cette massive participation : elle a vraisemblablement exprimé, pour la seconde année consécutive, des besoins d'expression et de dialogue, réels et inégalement couverts sur les différents sites en contrats de ville.

Cette prise de conscience régionale est un premier pas. A vous de nous dire vers quoi.

Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés.

Merci à la ville de Mérignac pour sa mobilisation et son accueil.

① Circulaire «culture et politique de la ville» du 19 juin 2000 signée par Mme TASCA, M.DUFFOUR et M.BARTOLONE (cf.page 83)

② Extrait de la circulaire pré-cité

S O M M A I R E

5

Synthèse de la table ronde 6

autour de la circulaire du 19 juin 2000 «culture et politique de la ville»

Synthèse des échanges

Atelier 1 : *Comment est pris en compte aujourd'hui la diversité culturelle ?* 17

Atelier 2 : *La culture patrimoniale ou comment apprendre à lire la ville ?* 23

Atelier 3 : *Métiers culturels et politique de la ville : quelles nouveautés, quelles qualifications, quels publics ?* 30

Atelier 4 : *Pratiques amateurs : quelles définitions, quels accompagnements, quels trajets ?* 39

Atelier 5 : *Projet culturel et politique de la ville : quels objectifs, quels suivis, quels impacts ?* 42

Atelier 6 : *Nouvelles technologies et projets artistiques* 50

Bibliographie 61

Afin d'aller toujours plus loin dans vos réflexions et vos actions

Contributions 67

Afin d'aller vraiment plus loin dans vos réflexions et vos actions

Circulaire 83

Culture et politique de la ville du 19 juin 2000

Participants 91

Soit l'ensemble des femmes et des hommes qui ont assisté aux entretiens

Annuaire 101

Des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de ces politiques publiques

TABLE RONDE

Autour de la circulaire «culture et politique de la ville»

Participants

Claude RENARD, chargée de mission «culture»
à la Délégation interministérielle à la ville

Manuel BAMBERGER, délégué adjoint au développement
et à l'action territoriale au ministère de la Culture

Martine FAURE,
vice-présidente du Conseil général de la Gironde

Pierre HURMIC,
conseiller régional d'Aquitaine délégué à la politique de la ville

Christiane HERRERO,
directrice de l'action culturelle au FAS

Isabelle CONDEMINÉ,
chargée de mission «mécénat et action culturelle» à la CDC

Animateur

Philippe MEZIAT, journaliste à Sud-Ouest

Synthèse de la table ronde

par Bruno BERTRAND, *Quartiers d'Aquitaine*

7

Véritable entrée en matière de ces seconds Entretiens, la Table ronde autour de la circulaire *«culture et politique de la ville»* du 19 juin 2000 consista plus précisément en une tribune, à la fois des institutions, tant locales que nationales, et de la salle, bien qu'à une moindre échelle.

Effectivement, outre par un timing serré, ce caractère de tribune peut s'expliquer par deux faits majeurs :

- Plutôt qu'à une discussion contradictoire entre les institutions, on a assisté à des présentations de la circulaire par les intervenants centrées sur ses idées centrales, son élaboration et sur les perspectives de travail qu'elle offre.
- Ensuite, un temps de parole fut ménagé pour le public afin qu'il puisse directement et librement interpellé les représentants des institutions sur les thèmes de son choix. Restreintes dans le temps pour cause de matinée très chargée, les prises de parole furent donc condensées : directes, précises, opérationnelles. Et les réponses tentèrent de l'être tout autant comme on le verra plus loin.

Les diverses interventions peuvent alors être synthétisées autour de quatre points principaux : la prise en compte de la culture dans les contrats de ville, le caractère interministériel de la circulaire, la circulaire comme vecteur du partenariat local et la problématique identification des interlocuteurs par les porteurs de projets.

Le premier point peut se percevoir comme un réglage préalable aux deux suivants alors que le dernier renvoie essentiellement aux échanges avec la salle.

La prise en compte de la culture dans les contrats de ville

Deux points de vue divergents

Pour Claude RENARD, l'état des lieux de la prise en compte de la culture dans les contrats de ville est mitigé, et notamment en Aquitaine où ce domaine ne serait pas appréhendé selon l'ensemble de ses composantes intégratrices.

Ainsi, dans notre région, le principal manque des contrats de ville serait de ne pas avoir considéré les projets à dominante culturelle comme pouvant constituer un levier de l'insertion par l'économie. Ensuite, *«les conventions-cadre mises en œuvre ne sont pas encore suffisamment travaillées»*, notamment en termes de projets et d'actions à l'échelle des agglomérations, contrairement à Toulouse par exemple où, grâce à une telle dynamique, *«a notion d'intercommunalité a fait bouger les choses»*. Pour compléter ce constat d'imperfection des conventions-cadre, Claude RENARD regrette que certains thèmes importants ne fassent pas clairement l'objet de programmes opérationnels mais restent, en quelque sorte, à l'état d'objectifs dont on ne discerne pas encore les modalités de mise en œuvre. Ainsi, *«la démocratisation apparaît un peu partout»* mais dans des termes qui ne sont, de prime abord, ni intégrés dans une pratique de projet, ni liés directement aux initiatives de terrain. Dans le même registre, l'intégration est prise en compte, mais *«de manière un peu condescendante»*.

Nuançant ce tableau quelque peu sombre, Claude RENARD estime cependant qu'il y a des réussites en Aquitaine, le contrat de ville de l'agglomération bayonnaise en est un exemple, puisque dans son approche de la culture une attention particulière a été portée tout au long de la dynamique, tant sur la méthode employée, les ressources mises en œuvre, les réseaux mobilisés que sur l'évaluation des effets des projets qui sont élaborés. Une autre réussite aquitaine que Claude RENARD cite est le Festival des Hauts de Garonne qui, depuis plusieurs années, met en œuvre une démarche exemplaire en termes de partenariat institutionnel et opérationnel, d'association du public en amont et d'adéquation avec les attentes de ce

public. L'élargissement territorial progressif de ce festival témoigne d'ailleurs de l'intérêt de ses valeurs de métissage culturel qui valorisent ainsi, au passage, le patrimoine local.

Manuel BAMBERGER pense, à l'encontre de Claude RENARD, que les contrats de ville prennent en compte de manière satisfaisante les différents aspects de la culture. Il s'appuie pour cela sur les objectifs qui figurent en annexe de la circulaire qui en sont, selon lui, «*les axes principaux*» que l'on retrouve dans beaucoup de conventions-cadre, bien qu'il admette qu'on a ici (dans la circulaire) une sorte d'inventaire constitué d'«*éléments pris un petit peu en vrac*». Cependant, d'une analyse de ces contrats il déduit que leurs efforts d'une meilleure ou plus grande appréhension de la culture sont manifestes et se focalisent sur trois aspects importants qui viennent renforcer son point de vue :

- En général, le volet culturel prend appui sur le volet éducatif, ce qui illustre le caractère transversal de ces thématiques et leur approche globale par les différents partenaires.
- Ensuite, la culture relève souvent à la fois d'une démarche d'agglomération et d'une action de proximité. Ces deux derniers aspects ne doivent pas être abordés de manière dichotomique, mais au contraire être perçus comme complémentaires et interdépendants l'un de l'autre, comme une seule démarche. En effet, selon Manuel BAMBERGER, la politique de la ville doit, en général, dépasser l'approche prépondérante par le quartier. Ce qui révèle la double et éventuelle difficulté de faire entrer les projets de «*terrain*» dans une logique plus globale grâce aux nouveaux relais de la politique de la ville tout en laissant «*derrière nous*» les anciens dispositifs et les anciens modes de faire.

Bien qu'ayant un avis partagé sur les volets culturels des contrats de ville, Claude RENARD et Manuel BAMBERGER se rejoignent et rejoignent les autres institutions sur un aspect faussement évident et réellement fondamental de la circulaire «*culture et politique de la ville*».

Une circulaire interministérielle

Union de volontés communes et de priorités spécifiques

Tous les intervenants présents s'accordent à dire que le caractère interministériel de la circulaire n'est ni anodin, ni le fruit du hasard, mais représente au contraire un travail partenarial en amont dont la première qualité est d'autoriser une meilleure appréhension de la culture par la politique de la ville. Comme le souligne Claude RENARD, la circulaire est l'impulsion attendue et l'expression d'un aboutissement de travail et d'efforts de tous les partenaires depuis vingt ans.

Cette circulaire réussit donc le triple tour de force de dégager une ligne politique et une méthode communes au ministère de la Culture et à celui délégué à la Ville, de correspondre aux priorités de ces deux ministères et de rencontrer celles des délégations et des institutions régionales.

Sur le premier point, et selon Claude RENARD, l'élément clé de la circulaire qui est un fait nouveau pour le ministère de la Culture, est le rapport à l'espace, c'est-à-dire que ses principes d'intervention y sont territorialisés. De plus, en réaffirmant l'importance de retrouver les politiques de tous les partenaires autour des axes prioritaires de la circulaire, Manuel BAMBERGER en dégage une tendance vers une approche plus globale qui constitue aujourd'hui «*un défi*» pour tout le monde.

En outre, avant de passer au point suivant, il faut signaler que Pierre HURMIC et Martine FAURE regrettent que le ministère de l'Éducation nationale n'est pas été signataire de la circulaire. Alors que, comme l'ont rappelé certains, les projets culturels sont souvent mis en œuvre en partenariat avec l'Éducation. Mais comme le rappelle Claude RENARD, cette circulaire, qui a le grand mérite d'être brève, a nécessité beaucoup de travail que l'introduction d'autres partenaires aurait inmanquablement ralenti. Elle reconnaît néanmoins que la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et les autres institutions étatiques sont «*encore limitées dans l'interministé-*

rialité» puisque le ministère de la Jeunesse et des sports et le FAS par exemple, auraient tout à fait leur place comme signataires de ce texte. Néanmoins, cette circulaire est une étape, une «*synthèse provisoire*» qui reste ouverte.

Enfin, Claude RENARD souligne que cette absence de l'Education nationale n'est pas symptomatique car ce ministère fut déjà co-signataire de circulaires telles que l'instruction du 25 octobre 2000 relative aux Contrats éducatifs locaux aux côtés des ministères de la Jeunesse et des sports, de la Culture et de la communication, et de la Ville.

Sur le second point, à savoir l'adéquation du texte aux priorités nationales de chacun des deux ministères, Claude RENARD est satisfaite qu'il aille directement à l'essentiel qui est, pour le ministère délégué à la Ville, d'aboutir à une véritable démocratie culturelle et cela «*sans condescendance*». En effet, la circulaire reconnaît la qualité des projets mis en œuvre et la mesure des risques pris, elle «*donne du sens à tous ces travaux*» et considère à leur juste valeur ceux qui les portent, «*associations, habitants, élus*», car «*les quartiers ne sont pas du vide*». Il faut, en outre, privilégier les projets communs à l'échelle de la cité, de l'agglomération, afin qu'une «*respiration soit donnée à la démocratie culturelle*». La circulaire constitue un «*élan nouveau*» qui (re)situe véritablement la culture au cœur du développement local, et la considère comme l'élément transversal indispensable à la réussite des projets.

Pour Manuel BAMBERGER, la culture, en tant que facteur d'intégration de la population dans son environnement, est indiscutablement centrale et cela quelque soit le stade auquel on l'appréhende : découverte, apprentissage, pratique, création, diffusion, etc. Les caractéristiques urbaines et émergentes de la culture sont alors essentielles à tous les citoyens, la circulaire vient donc confirmer que la ville est une évidence pour le ministère de la Culture qui se voit conforter dans le soutien qu'il apporte, entre autres, aux friches culturelles, au rap ou encore aux danses urbaines.

Troisièmement, en ce qui concerne la rencontre des

objectifs de la circulaire avec ceux des institutions locales, Pierre HURMIC est le premier à signaler que le texte national et le règlement d'intervention régional en matière de politique de la ville convergent sur deux aspects :

- l'importance de la dimension pédagogique, notamment à travers l'éducation culturelle et artistique,
- l'ouverture aux autres acteurs et la mise en réseau.

De plus, rejoignant aussi bien Claude RENARD que Manuel BAMBERGER, Pierre HURMIC se déclare «assez séduit» par l'aspect méthodologique de la circulaire, plus d'ailleurs que par son contenu qu'il trouve «assez classique».

Pour le département de la Gironde, Martine FAURE déclare que le Conseil général s'est «tout à fait retrouvé dans cette circulaire» qui correspond aux principaux axes de la politique culturelle de cette collectivité.

Christiane HERRERO estime que «la circulaire est importante pour le FAS» parce que la culture a toujours été considérée par cet établissement public comme un facteur privilégié et important d'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration. Le FAS retrouve donc ses «orientations» dans la circulaire qui vient réaffirmer et appuyer les efforts et le travail faits par les délégations régionales. D'autant plus que, par le passé, «on a pu [leur] reprocher de [se] mêler de ce qui ne [les] regardait pas» quand elles s'impliquaient dans des projets culturels.

Pour cet «autre établissement public à caractère spécifique» comme Isabelle CONDEMINE présente la Caisse des dépôts et consignations (CDC), les objectifs détaillés dans la circulaire sont plus proches de ceux de la mission mécénat que de ceux du programme de renouvellement urbain. Surtout depuis qu'ils ont été réorientés il y a une dizaine d'années. A savoir essentiellement autour d'un développement de la culture de proximité passant par le soutien de projets très opérationnels et concrets que ce soit en termes de participation des habitants (avec des repas de quartier

par exemple) ou en termes d'insertion sociale des jeunes (musiques actuelles, actions qualifiantes notamment pour les emplois-jeunes, multimédia, ...). L'action de la mission mécénat et de ses déclinaisons régionales revêt donc ici un aspect «*foundation*» au bénéfice de la culture de proximité que la circulaire vient conforter par son objectif de démocratisation culturelle.

Un vecteur de partenariat local

A la fois souhaité et attendu

Timpulsion attendue, étape importante, synthèse ouverte, objectifs pertinents, consensus national et local, la circulaire «culture et politique de la ville» ne manque pas de mérites pour les partenaires présents. Cependant, s'ils s'accordent tous sur le caractère nécessaire de ces mérites, ils estiment aussi qu'ils ne sont pas suffisants, en effet, il faut maintenant que les acteurs locaux se saisissent de la circulaire comme d'un point de départ, une base de travail. C'est à la fois une volonté exprimée et une attente réelle.

Par exemple, pour Manuel BAMBERGER, la circulaire va permettre de renforcer les actions importantes menées avec l'Education nationale autour de l'éducation artistique et culturelle. Elle peut être l'outil d'une plus grande mobilisation des moyens des multiples institutions, associations, écoles, etc. Manuel BAMBERGER y voit jusqu'à une assise consolidée des contrats de ville et leur meilleure articulation avec les autres dispositifs contractuels que sont les contrats d'agglomération, les contrats de pays et les contrats de plan Etat-région.

Ensuite, et cette information mérite une attention privilégiée, Claude RENARD annonce la création d'un observatoire national de la mise en œuvre de la circulaire. Puis elle insiste sur le fait que ce document doit être considéré comme un outil dont les porteurs de projets doivent se saisir. Porteurs de projets dans leur diversité, et donc y compris, voire surtout, les élus locaux dont la position de pivot est essentielle car «*le temps de la circulaire n'est pas forcément le temps des habitants*».

Pierre HURMIC souligne quant à lui le rôle important que peut tenir la circulaire dans la tâche récurrente qui consiste à assurer plus de transversalité au sein même des collectivités. Dans un proche ordre d'idées, Martine FAURE, Christiane HERRERO et Isabelle CONDEMINÉ attendent de la circulaire qu'elle soit l'instrument qui viendra faciliter les relations partenariales inter-institutionnelles. La première attend ainsi l'occasion d'un plus grand travail du Conseil général avec d'autres institutions en général, et avec les associations porteuses de projets en particulier.

Comme on l'a vu plus haut, la circulaire ravive les prises de position du FAS en matière de culture, Christiane HERRERO y puise d'ailleurs des éléments pour «continuer à se battre». Et émet l'espoir d'une meilleure collaboration entre les délégations régionales du FAS et les DRAC face notamment aux problèmes rencontrés pour financer en commun des projets.

Selon Isabelle CONDEMINÉ, la circulaire pourra être l'outil qui facilitera prioritairement deux axes de travail pour les directions régionales de la CDC :

- Un appui au développement du partenariat avec les collectivités locales, en particulier avec les communes.
- Un moyen interne de coordonner «l'action dans les quartiers» en traçant des lignes directrices à ce qui aujourd'hui ressemble à un «inventaire à la Prévert».

Un message bien transmis

Mais des préoccupations récurrentes

Si le public semble avoir bien saisi l'importance symbolique et la portée opérationnelle de la circulaire «culture et politique de la ville», il n'en demeure pas moins que les porteurs de projets, acteurs de terrain, font face à des difficultés qu'il n'est pas évident que la mise en œuvre de la circulaire résolve.

Surtout quand les projets ne sont pas à une seule dominan-

te (sociale ou culturelle par exemple) mais sont à la croisée de différents domaines (culture, intégration, social, gestion urbaine de proximité, etc.). Les problèmes se multiplient alors entre la difficulté d'identifier les bons interlocuteurs susceptibles de soutenir le projet et celle de les convaincre de le soutenir dès lors qu'il déborde leur champ strict.

Ainsi, un intervenant d'un centre social et culturel de l'agglomération bordelaise témoigne de ses difficultés à obtenir de l'aide de la DRAC, *«malgré l'appellation social et culturel»*, pour programmer des actions liées aux cultures émergentes. Selon lui les critères du ministère de la Culture seraient trop stricts et devraient être élargis pour mieux concerner ce type d'expériences.

Selon Christiane HERRERO, les institutions, tout comme les porteurs de projets, ne doivent pas se focaliser sur l'appellation social ou culturel, mais doivent plutôt mettre en avant des critères de qualité. Ce à quoi Manuel BAMBERGER répond que *«dès lors que la dimension culturelle est présente»* dans les projets *«nous sommes présents, nous sommes des interlocuteurs»* qui sont toujours à l'écoute. Il rajoute en outre que les DRAC n'ont *«pas attendu la politique de la ville»* pour soutenir des projets culturels à caractères sociaux tels que des actions artistiques en hôpital.

Toujours dans le même ordre d'idées, une intervenante de Bergerac fait part de son désarroi, de manière très concrète, pour obtenir le soutien de diverses institutions afin de réaliser une action culturelle en faveur des jeunes. Elle relate alors un véritable *«parcours du combattant»*, puisqu'elle doit faire face à une DRAC à l'emploi du temps très chargé, à la difficulté d'obtenir des financements du FAS car les jeunes concernés sont majoritairement français d'origine, et à une difficulté similaire face au Conseil général car les jeunes ont moins de seize ans et ne sont pas *«délinquants»*. Elle conclut en se demandant qui pourra bien donner à ces jeunes les moyens d'avancer et d'assouvir leur curiosité culturelle.

Claude RENARD la comprend et en profite pour saluer le rôle essentiel et déterminant des acteurs de terrain. Il faut au pas-

sage souligner que la commune de Bergerac étant en contrat de ville, son chef de projet est une personne ressource pouvant faciliter et appuyer favorablement ce type d'initiatives auprès des institutions citées, dans la mesure où elles concernent les populations des territoires prioritaires.

Enfin, même s'il considère que la circulaire est un pas très important, Manuel BAMBERGER sait très bien que les blocages ne vont pas se déverrouiller du jour au lendemain, mais il réaffirme la présence d'interlocuteurs ouverts et attentifs : *«On vous attend autant que vous nous attendez»*. On espère donc que ce mot de la fin est en réalité un préambule.

ATELIER 1

17

Comment est prise en compte aujourd'hui la diversité culturelle ?

Entre une image «*communautariste*» et la tendance à l'oubli des valeurs originelles, sur quels fils se déplacent ces nombreux acteurs, qui travaillent non seulement sur le support artistique, mais aussi et surtout sur la constitution d'une identité culturelle? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quelles reconnaissances ? Quelles responsabilités ?

Animateur

André VIDEAU,
Agence pour le développement des relations interculturelles

Rapporteur

Cheikh SOW, CLAP sud-ouest

Intervenants / témoins

Philippe CONRATH, Africolor (Saint-Denis)
Christian GRENET, Centre de ressources des pratiques culturelles,
maison des racines du monde (Toulouse)
Taoufik KARBIA,
Association du lien interculturel familial et social (Bordeaux)
Ibrahima N'DIAYE,
Union des travailleurs sénégalais de France (Bordeaux)
Spyros THEODOROU,
Echange et diffusion des savoirs (Marseille)

Synthèse des échanges

par Cheikh SOW, CLAP Sud-Ouest

Les premières prises de paroles ont donné le ton de la suite des échanges. Il s'est agi à la fois d'interrogations et d'assertions (reprises ci-dessous).

Des interrogations.

- Pourquoi la problématique de l'interculturel n'apparaît pas dans les pratiques et les créations culturelles ?
- Comment se pose le sempiternel positionnel entre la culture d'origine (celle des parents) et la culture du pays d'accueil ?
- Comment s'effectue la transmission culturelle, qu'est ce qui est transmis ?
- Qu'en est-il des communautés aujourd'hui ?
- Comment prendre en compte cette diversité culturelle métissée ?
- Comment inscrire dans la durée le regard de l'autre ?
- Comment se positionner politiquement devant les situations juridiques des étrangers ?
- Comment se positionner face aux législations concernant les étrangers dans la gestion des échanges culturels avec des pays étrangers ?

Des assertions.

Ce qu'on appelle culture d'origine relève plutôt de l'hétérogénéité que de l'homogénéité. La culture d'origine évolue et le rapport aux valeurs culturelles également. Quant à la diversité dans l'espace public, il semble que la société française n'est pas préparée

à la gérer. Les politiques d'assimilation puis d'intégration présentent des limites dans leur conception traditionnelle dès lors qu'elles ne prennent pas en compte les parcours et les trajectoires singulières.

Le repli communautaire, l'intégration et l'assimilation ne forment pas des schémas hiérarchiques. Ce qu'on appelle couramment repli communautaire n'est en France (et non aux États Unis) qu'une étape provisoire et nécessaire de certains publics vers l'intégration ou l'assimilation, en tant que processus conscient et choisi. Et l'approche interculturelle s'offre de plus en plus comme une alternative en vue de gérer cette diversité, ces cultures métissées, bricolées, mosaïques. Cependant, l'interculturel ne doit pas se transformer en une nouvelle grille de lecture ethnicisante alors qu'elle se fonde sur l'ouverture à l'autre, sur une relation de sujet à sujet, et non de groupes ethniques.

Considérer les sujets comme porteurs de cultures, soumis ou ouverts à des formes culturelles diverses, c'est admettre qu'il n'y a pas opposition entre l'artistique et le culturel, que l'alternative n'est pas le repli communautaire ou l'oubli des valeurs originelles. Dès lors, la question de l'accès à la culture interroge les modalités d'élaboration des projets, de communications et de prise en compte des réalités des publics. L'accès à la culture s'expérimente, s'invente et se construit. Dans ce processus de construction du rapport à la culture et à l'art, d'ici ou d'ailleurs, et en vue de favoriser l'émergence de projets culturels en lien avec les publics et leurs territoires, il semble important de travailler sur les axes suivants :

- La prise en compte de la parole des publics au delà de la parole des médiateurs culturels, la formation des publics, la rencontre avec des artistes pour être en capacité d'exprimer des choix et de participer à l'élaboration des programmes. Dans ce cadre, la défense de cultures dites minoritaires et des cultures du Monde, dans une dynamique d'échanges, offre des possibilités de passages de formes culturelles vers d'autres, moyen important de formation et d'ouverture. La participation à des ateliers ou classes de décou-

20

verte ou de création (dans les associations de quartiers, conservatoires, écoles de musiques doit mener les publics vers l'extérieur, développer la curiosité et la découverte de ce qui se passe ailleurs.

● L'évolution des rapports entre les représentants des institutions et les opérateurs culturels. Soit : la dimension temps sur les projets, temps qui peut être différent de celui des institutions, l'articulation du projet culturel au projet social, la reconnaissance du droit à l'expérimentation culturelle, le passage d'une logique de prestation de service en une politique d'opérateurs culturels avec des conventions pluriannuelles, l'exigence d'une liberté d'expression, celle d'être entendu et pas nécessairement de rentrer dans des normes, dans des nomenclatures définies ; soit enfin, la reconnaissance des pratiques culturelles émergentes, de proximité.

Note d'ambiance

par André VIDEAU, ADRI

21

Les participants étaient très nombreux dès le premier jour et on a pu constater peu de défections le lendemain, pour la plupart d'ailleurs compensées par de nouveaux venus. Seule la jauge de la salle, à son comble, permet une estimation puisqu'aucune liste des inscrits ne nous avait été remise et qu'aucun émargement n'était demandé aux présents.

Cette mobilisation semble significative de la motivation. En effet plus encore que les questions, ce sont les exposés et les débats entre les participants qui furent vifs. Chacun souhaitant faire prévaloir son point de vue étayé sur des expériences très concrètes.

Les intervenants étaient dans leur ensemble assez peu adaptés à l'illustration du sujet proposé. Par exemple, Philippe Conrath, responsable du festival Africolor, et très attaché aux incidences africaines et médiatiques de l'opération et qui en fit un passionnant exposé, musicalement très enrichissant, désarçonna l'auditoire dès lors qu'il récusait toute implication dans un processus d'intégration, ou de mixité culturelle, ou de désenclavement communautaire... On pourrait signaler d'autres discordances dans le choix du plateau. Leurs incidences furent très sensibles sur le déroulement des débats.

De façon négative d'abord parce qu'elles poussèrent l'animateur à un interventionnisme excessif pour recadrer le débat (*mea culpa* !) et le rapporteur pour développer des thèses personnelles. De façon plus positive en poussant l'assistance à une participation très active, n'évitant pas les controverses qui le plus souvent, expériences à l'appui, se trouvaient mieux en phase avec le sujet.

Autre «grief» à l'égard des intervenants, surtout en regard avec l'assiduité des participants, déjà peu nombreux et on l'a vu pour certains peu adaptés à la situation, leur présence épisodique aux débats, qu'elle que soit la bonne volonté avec laquelle ils se prêtaient

à l'exercice. Certains arrivèrent parés dès le début, d'autres partirent avant la fin. Zapping qui gêna une évolution cohérente et concertée des débats.

Ces petits dysfonctionnements n'ont pas empêché le bon déroulement des ateliers. Questions et propositions devraient l'attester dans le compte rendu. Grâce en soit rendue aux participants qui eux avaient choisi leur atelier en toute connaissance de cause et, porteurs de certitudes ou d'interrogations, nous ramenèrent sans cesse en plein dans le sujet.

Pour aller plus loin

Ressources documentaires sélectionnées grâce aux conseils des intervenants

Centre de ressources sur les pratiques culturelles en Midi-Pyrénées *

Note de présentation de la structure et de ses différentes activités

Association du lien interculturel et familial *

Note de présentation de l'association ALIFS

www.africolor.com

Présentation du festival Africolor et du label Cobalt

Action culturelle et intégration *

Note de la délégation régionale du FAS, 2000

www.adri.asso.fr

Site de l'association pour le développement des relations interculturelles : c'est une mine de renseignements et de contacts utiles.

La mobilisation de références multiculturelles pour l'action dans les quartiers en difficulté *

Analyse de Geneviève Zoïa, in Les aléas du lien social, La documentation française, 1997

La cité imaginaire des mondes de banlieue : culture politique, ethnicité et historicité des formes de l'expérience des quartiers *

Analyse de Ahmed Boubekeur, in Cultures en ville, éditions de l'aube, 2000

ATELIER 2

23

La culture patrimoniale ou comment apprendre à lire la ville ?

A l'heure où des villes s'apprêtent à être renouvelées la connaissance du patrimoine architectural et urbain réapparaît comme une nécessité. En effet, des projets culturels liés à la mémoire, à l'architecture, à l'appropriation de l'espace, ont su sensibiliser des non initiés sur les fonctions et le caractère des territoires qui composent la ville, modifiant ainsi leur perception. Comment «*donner des repères dans la ville, dans la vie*» ? A l'inverse, comment intégrer la parole des habitants dans des projets urbains ?

Animatrice

Bénédicte DE LATAULADE, consultante

Rapporteur

Loïc GEINDRE, Agence PLACE (Bordeaux)

Intervenants / témoins

Fazette BORDAGE,
association Les mains d'œuvres (Saint-Ouen)

Manuel CORNEAU,
mission DSU de la ville de Mérignac

Catherine DARLON, MOUS de la ville de Pessac

Gabi FARAGE,
association Le Bruit du Frigo (Bordeaux)

Francine FORT,
association Arc en rêve (Bordeaux)

Synthèse des échanges

par Loïc GEINDRE, Agence PLACE

Face à une question et une problématique qu'il nous a été difficile de cerner, une re-formulation collective sous la forme d'autres questions a pu être proposée. Ainsi, l'objet de l'atelier, tel que nous l'avons appréhendé, devait s'attacher à **échanger sur la place des pratiques et des projets culturels dans les dynamiques de transformation des villes et de leurs territoires** :

- Comment ces projets et notamment ceux qui s'appuient sur la valorisation et/ou la mise en scène du patrimoine et de la mémoire des lieux, permettent-ils de mieux articuler territoire et population ?
- Comment conçoit-on la notion de patrimoine notamment au regard des cités d'habitat social des années 60-70 et de leur éventuelle destruction dans le cadre du renouvellement urbain ?
- Comment les projets culturels accompagnent-ils les transformations de la ville ?
- Comment permettent-ils de dédramatiser et d'assumer l'histoire des lieux ?
- Comment donnent-ils du sens aux territoires d'habitation ?
- Comment suggèrent-ils de désacraliser le patrimoine pour le mettre en projet avec les habitants ? Comment constituent-ils une médiation entre les lieux et les habitants ?
- Dans quelles mesures reposent-ils sur la participation des habitants ?
- En quoi facilitent-ils le lien social ?

Deux postures sont envisageables dans la mise en place d'un projet artistique :

- Celle où le projet artistique est autonome, indépendant du public et du territoire mais avec lesquels il peut se confronter, se mettre en mouvement.
- Celle où le projet artistique émane d'une commande publique destinée à la revitalisation d'un quartier et de ses habitants, celle où le projet est un support.

Ces logiques ne s'opposent pas, d'autant moins qu'un espace de négociation entre l'artiste, son projet et la commande publique, existe. C'est d'ailleurs indispensable notamment au regard des financements des projets de type culturel. Souvent, ces démarches artistiques se moquent et achoppent sur les périmètres, les publics spécifiques qui peuvent structurer les catégories de l'action publique et leurs financements.

Le projet «*Mains d'œuvres*» à Saint-Ouen, a pu illustrer le mouvement qui se veut européen, de re-mobilisation des friches industrielles par des projets culturels. Fazette, sa représentante à nos entretiens, a mis l'accent sur les passerelles entre un projet strictement culturel, autonome et la densification du lien social. Ici, le projet culturel n'est absolument pas un prétexte à autre chose que la réalisation artistique. La dynamique sociale qui peut se mettre en place autour de la dynamique culturelle est une conséquence et non pas un objectif. Elle n'est cependant ni fortuite, ni aléatoire. Si la reconstruction du lien social n'est pas le produit direct de la dynamique artistique, elle s'inscrit dans des lieux chargés d'histoire (friches industrielles, anciens entrepôts...). Elle se construit aussi dans une démarche ouverte sur la mémoire des lieux et des habitants du quartier.

Ces espaces témoins de l'histoire d'un quartier peuvent (re)devenir, par leur vitalité retrouvée, les points d'accroche d'une transformation d'un quartier. La récupération «*soft*» de ces espaces, au-delà de l'intérêt financier que cela représente, revêt alors tout son intérêt. Il n'y a pas de destruction, de rupture avec l'histoire et le projet ne s'impose ni au quartier ni aux habitants. Ces dynamiques composent avec les lieux et leurs habitants, elles les interpellent aussi. Ce ne sont pas des espaces de consommation de produits

artistiques comme peuvent l'être les galeries, ce sont des lieux de résidence d'artistes qui mettent en œuvre un acte artistique à l'occasion d'une saison. C'est autour de cet acte et dans ce laps de temps que peut s'initier une dynamique avec les habitants.

D'ailleurs ces espaces conservent une grande souplesse, une grande porosité à leur environnement, une réactivité à l'actualité, «rien n'est prémédité, rien n'est figé, pas même le bâtiment». Ici le patrimoine est conçu comme une matière vivante et contemporaine. Ce sont les personnes qui investissent ce patrimoine qui en sont l'expression et non pas les bâtiments en tant que tels.

L'adéquation qui veut qu'à un projet artistique on associe un équipement neuf n'est plus valable. Il ne faut plus créer de petites scènes nationales, «des garages à producteurs» tant ils ne créent pas de lien, n'irriguent pas les territoires et notamment les quartiers.

Dans ce cadre, la participation des habitants est moins une réponse à la demande sociale qu'une exigence, une ouverture pour éviter que ces habitants ne soient exclus du projet de la cité.

Le travail sur la mémoire d'un espace (immeuble d'habitation, quartier...) participe de ce processus d'implication des habitants au projet de la cité. Coordonnateur d'un projet «Mémoire de Quartier» sur le quartier de Beaudésert à Mérignac, site prioritaire du contrat de ville de l'agglomération bordelaise, Manuel Corneau a pu nous présenter une démarche partenariale qui avait pour objet l'appropriation du projet urbain par les habitants. L'objectif recherché était que par une connaissance et une reconnaissance de l'histoire du quartier, les habitants seraient plus enclins à accepter la transformation de leur quartier. Cette action devait permettre de comprendre et d'intervenir de façon spécifique, contextualisée et territorialisée.

En outre, la présentation par Jean Philippe Haufeurt, chef de projet d'un travail sur la mémoire collective du quartier de Saige-Formanoir à Pessac, a montré combien la mise en perspective de l'histoire d'un quartier renforce le lien entre les générations et modifie son image. Si ce travail sur la mémoire n'est pas conditionné

à celui sur la citoyenneté, il s'inscrit comme pour les projets artistiques dans une perspective de (re)mobilisation et de reconnaissance des habitants.

Ces démarches qui favorisent la mobilisation des habitants tendent à reconnaître la capacité d'expertise des habitants sur leurs propres espaces. Provoquer de la parole par une démarche artistique ou de mémoire favorise l'émergence de cette expertise, crée du lien, de l'urbanité. Il s'agit alors de valoriser et capitaliser cette expertise. En d'autres termes, comment «*la parole habitante*», va-t-elle à la rencontre de celle des techniciens ou celle des élus et dans quelle mesure va-t-elle être prise en compte ? Quelles sont les instances, les scènes publiques qui permettent cette interpellation et comment les met-on en mouvement ?...

Plus en amont encore, Gabi Farage, opérateur culturel de l'association Bruit du Frigo (*Mettre en lien ceux qui font la ville et ceux qui la vivent pour inventer un cadre de vie plus partagé, plus citoyen, plus convivial*) souligna la nécessité d'énoncer les intentions fédératrices à la question de l'intégration de la parole des habitants dans les projets urbains. En effet, reconnaître cette capacité c'est aussi accepter de mettre en question un projet.

Ces démarches relèvent-elles alors d'une information auprès des habitants afin d'éviter les incompréhensions et les confrontations ou d'une volonté d'associer les habitants à un processus remettant en cause la culture actuelle du projet urbain ?

Au final, restent ... des questions.

Note d'ambiance

par *Bénédicte DE LATAULADE, Consultante*

Cela a été un atelier très riche en échanges, très vivant, ceci facilité par un petit nombre de participants. Composé d'acteurs relativement variés dans leur positionnement professionnel, l'atelier a permis à la fois la mixité des points de vue et la construction d'une réflexion collective. Bien entendu, ce genre d'exercice permet peut être plus de poser ou reposer des questions, que d'apporter véritablement des éléments de réponse, d'où parfois quelques frustrations : «ça fait longtemps que l'on est sorti du sujet», «on n'a pas vraiment répondu à la question», etc. Frustrations quasiment inévitables !

Nous avons choisi de scinder en deux temps la présentation des expériences. Lors du premier après-midi ont été présentés les projets des Mains d'œuvre, du Bruit du frigo et d'Arc en Rêve.

Ce qui a enclenché un débat développé principalement sur deux axes : les modalités de participation des habitants dans la définition d'un projet de développement territorial et sur l'éducation à la ville, de manière large, ainsi que sur la notion de patrimoine.

Le lendemain matin ont été présentés les projets réalisés autour de la mémoire de deux quartiers de Pessac et Mérignac. Ce qui a permis d'aborder aussi de manière plus large, la pluralité d'objectifs et les différentes entrées possibles pour travailler sur le patrimoine (l'entrée artistique et culturelle, l'entrée territoriale...).

Sans doute avons nous tous remarqué au démarrage, la difficulté de définir précisément la problématique. L'intitulé de l'atelier recouvrait un grand nombre de notions, de concepts et d'hypothèses. Un premier tour des participants nous a permis de mieux cerner les attentes vis-à-vis de l'atelier, mais l'ampleur de la question a certainement constitué un frein à l'approfondissement de certains points.

Un regret vis-à-vis de l'organisation de l'atelier : un manque d'expériences extérieures à l'agglomération bordelaise. Il n'y avait finalement qu'un seul projet support au débat extérieur au contexte local («Mains d'œuvres»), et dans l'assistance quasiment pas de professionnels extérieurs à la région Aquitaine. C'est un regret car l'apport

d'expériences menées dans d'autres régions permet d'une part, de confronter plus largement les points de vue et les méthodes, et d'autre part, d'alléger ce que j'appellerais le « poids du local ». Notamment il est parfois difficile pour certains, de dépasser certains positionnements institutionnels.

En tant que personne extérieure, l'on sent bien que certains enjeux locaux nous échappent. Mais il est bon de pouvoir neutraliser des oppositions ou des alliances, afin de tendre vers plus d'objectivité.

Personnellement, sur le plan professionnel, cet exercice m'a apporté l'occasion d'ouvrir de nouveaux champs de réflexion : notamment sur la culture du projet urbain, et de rencontrer de nouveaux professionnels.

Pour aller plus loin

Ressources documentaires sélectionnées grâce aux conseils des intervenants

Bruit du Frigo *

Dossier de présentation de l'association et de ses différentes activités, 2000

Histoire et vie quotidienne à Saige, année 2000 *

Dossier de présentation du projet réalisé par la ville de Pessac

www.arcenreve.com

*Présentation de l'association Arc en Rêve et de ses différentes activités.
Zoom sur Mutations.*

www.mainsdoeuvres.org

*Présentation de la friche culturelle Mains d'Oeuvres.
Note de présentation sur papier disponible **

Evaluer les projets urbains *

Daniel Bourdon, Cahiers de politique urbaine, n°3, juillet 1999

Projet urbain. Ménager les gens, aménager la ville *

*Sous la direction de Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann,
Pierre Mardage éditeur, 1998*

Les classes de ville *

Présentation de ce dispositif, plaquette du Ministre délégué à la ville, 1999

De la classe à la ville *

Article relatif à une expérience dans les Hauts-de-Seine, Territoires, janvier 2000

Le citoyen et le citoyen *

La participation des habitants aux processus d'élaboration, de réalisation et de gestion du paysage urbain, Compte-rendu de la 4^{ème} rencontre des projets lauréats de l'appel à projets «paysage et intégration urbaine», 1999

ATELIER 3

Métiers culturels et politique de la ville : quelles nouveautés ? quelles qualifications ? quels publics ?

Après un état des lieux des nouveaux emplois culturels en Aquitaine, nous reviendrons sur le contenu de la formation initiale et sur le parcours des hommes et des femmes qui occupent ces postes. Quels sont les outils de qualification disponibles pour acquérir «chemin faisant» de nouveaux savoir-faire, notamment en termes de médiation et d'ingénierie administrative ? Sont-ils suffisants ? Quels rôles pour les associations, les centres de ressources, les réseaux et les formations ?

Animateurs

Jean François BARRUEL, direction nationale du FAS
Brigitte RICCI, Délégation interministérielle à la ville

Rapporteur

Alexandre PERAUD, Rectorat de l'académie de Bordeaux

Intervenants / témoins

Claire DUPORT, chercheuse CNRS (Marseille)
Mounir KECHICH,
association Collectif de ressources Bordeaux nord
Daniel KLEIN-DUBOIS,
association ASPHALT Développement (Bordeaux)
Alain LALANDE, agence AVEC (Bordeaux)
Gérard MOUSSU, IRTSA (Bordeaux)
Marie-Claire RICOME,
formations GAC et COMEC, IUT carrières sociales de Bordeaux

Synthèse des échanges

par Alexandre PERAUD, Rectorat de l'Académie de Bordeaux

31

En vingt ans, la Politique de la ville, à défaut d'atteindre les objectifs escomptés en matière de création d'emploi, a contribué à inventer de nouvelles missions, à identifier de nouveaux besoins qui débouchèrent sur de nouvelles fonctions. Ces *métiers de la ville*, la DIV les a recensés et analysés dans un récent rapport qui met en évidence la variété et la diversité de ces modalités d'intervention sociale. Le secteur culturel n'est pas resté à l'écart d'une telle évolution et a dû, lui aussi, s'adapter à la nouvelle donne urbaine. Mais, en dépit des multiples études sur l'économie de la culture, on n'a jamais véritablement réussi à appréhender la nature de ces mutations.

Autour de Jean-François Barruel et Brigitte Ricci, chargés de mission culture respectivement au Fonds d'Action Sociale et à la Délégation Interministérielle à la Ville, l'objectif de cet atelier était donc d'interroger la place et la nature de l'emploi culturel dans la politique de la ville, en s'appuyant, notamment, sur les expériences de Claire Duport, chercheur en sciences sociales, de Marie-Claire Ricome, responsables de formation aux métiers de la culture (IUT Métiers de la culture – Université de Bordeaux III), Gérard Moussu, responsable du secteur animation recherche à l'IRTS et en étudiant deux nouveaux types d'emploi, celui de Mounir Kechich, *garde-champêtre culturel* du quartier Bordeaux-Nord et de Daniel Klein Dubois, *médiateur hip-hop*.

Si les discussions, souvent animées, portèrent d'emblée sur le phénomène des emplois jeunes, le propos se porta rapidement sur les problèmes de formation et de définition des missions de médiation culturelle.

«L'emploi-jeune-culture-ville» : tentative de définition

La vigueur du débat était à la mesure du phénomène car,

Atelier 3

*Métiers culturels et politique de la ville : quelles nouveautés ?
quelles qualifications ? quels publics ?*

bien que les emplois jeunes soient de création récente, - les premiers contrats de cinq ans arrivent à échéance en 2001 -, ce dispositif a connu une réelle fortune au sein d'un secteur culturel qui utilise un cinquième des emplois créés dans ce cadre. Le phénomène fut d'ailleurs jugé suffisamment important par les Ministères de la culture et de l'emploi pour que la DRAC et la DDTE demandent à l'agence AVEC une enquête sur «les emplois jeunes culture» en Gironde^④. Très fouillée, cette étude fournit une photographie intéressante du paysage culturel et confirme, chiffres et statistiques à l'appui, un constat que les professionnels du secteur avaient depuis longtemps posé : les métiers culturels sont en pleine mutation. On assiste à une montée en puissance de nouveaux métiers qui répondent moins des compétences précises qu'à des assemblages assez hétéroclites de fonctions et compétences variées.

Mais, paradoxalement, c'est surtout les lacunes et silences de cette étude qui intéressèrent les participants. Les questionnaires et grilles d'analyse retenus n'avaient pas envisagé l'item «politique de la ville», «secteur social»... Cette absence, dont la responsabilité incombe tout autant à l'agence AVEC qu'au cahier des charges imposés par les institutions commanditaires, semble indiquer que, pour les décideurs, il n'existe pas de réelle spécificité des métiers culturels de la ville... Les débats qui se déroulèrent durant deux jours ont bel et bien démenti cet effet d'optique et c'est même sur la spécificité de ces emplois que les échanges les plus nourris eurent lieu.

Les points communs avec le régime général

Il est cependant vrai que «d'emploi-jeune-culture-ville» présente bien des points communs avec les autres emplois jeunes. Ce statut offre d'abord l'avantage d'être beaucoup moins précaire et mieux payé que les TUC et autres CES... qui ont pu être mis en place par le passé. Ils ont permis de faire émerger de nouvelles fonctions qui n'avaient pas de visibilité jusque-là et, par là même, ont

^④ Cette enquête menée sur 220 structures girondines est disponible auprès de l'Agence AVEC, 22 rue Vital Carles 33000 Bordeaux

donné la possibilité aux associations de développer de nouveaux services, de s'adresser à des publics plus larges tout en tendant vers la gratuité ou la quasi-gratuité. C'est ainsi que des expressions artistiques émergentes ont pu se développer et se professionnaliser. Toutefois, si les emplois jeunes ont permis de moins solliciter le bénévolat, ils ne tuent pas forcément le militantisme puisqu'ils participent, selon Daniel Klein, d'une sorte «*d'objection de conscience au monde du travail*».

Toutefois, derrière ces réussites et adaptations positives, voire exemplaires, les opérateurs culturels présents, eux-mêmes employeurs, ont souligné le caractère pervers de ce statut. Beaucoup d'emplois aux étiquettes innovantes ne sont souvent que des métiers peu qualifiés, rhabillages ronflants qui échappent malheureusement à la vigilance des services instructeurs. À l'inverse, certaines collectivités locales ou certaines structures associatives considèrent cette formule comme une véritable aubaine qui leur permet d'embaucher à moindre frais des jeunes fortement diplômés⁴ qui pourraient prétendre à un autre statut et à une autre rémunération.

Ce mécanisme redoutable casse le marché et joue en défaveur des professionnels les plus expérimentés qui ne sont pas éligibles, pour des conditions d'âge, à ce dispositif. M.-Cl. Ricome a d'ailleurs souligné que, paradoxalement, ce sont ceux qui font l'effort de s'engager dans une démarche de formation continue qui sont les premières victimes. Bien qu'ils disposent d'une réelle expérience et jouissent d'un niveau universitaire égal (Bac +2 s'il s'agit, par exemple, de la formation COMEC assurée par l'IUT de Bordeaux III), ils se voient refuser des postes que les employeurs préfèrent attribuer à des emplois jeunes peut-être moins compétents...mais moins chers.

Cette déstabilisation du marché de l'emploi n'est d'ailleurs pas vraiment compensée par une redistribution plus équitable des emplois. La loi prévoyait certes que 20% des emplois jeunes créés

⁴ Prêt de 90% des emplois jeunes ont un niveau scolaire égal ou supérieur au baccalauréat...

Atelier 3

*Métiers culturels et politique de la ville : quelles nouveautés ?
quelles qualifications ? quels publics ?*

soient recrutés parmi les populations des zones sensibles mais il semble que les pouvoirs publics - ANPE, DDTE et Préfecture - n'aient jamais véritablement cherché à rendre effective cette volonté du législateur. Beaucoup des participants aux ateliers ont ainsi découvert l'existence de ce quota de postes réservés... Aussi, en lieu et place des 20%, hormis en PACA où l'on atteint 18%, la moyenne des différentes régions correspond à 7/9 %.

Parce que les emplois jeunes n'ont pas été conçus comme une mesure «politique de la ville», ils n'ont pas eu de rôle structurant et n'ont pas participé au développement des zones sensibles. Un statut a été créé, mais on n'a sans doute pas mené la nécessaire réflexion préalable sur la diversification de services que pouvait offrir la formule. D'une certaine manière, c'est à l'heure où se pose la question de leur renouvellement, que ces interrogations surgissent, et les participants de la table ronde ont été nombreux à déplorer un retard qui impose à nouveau de travailler dans l'urgence.

Définition fonctionnelle

Loin d'avoir rationalisé les choses, le statut d'emploi-jeune a plutôt contribué à renforcer l'hétérogénéité des métiers de la culture dans le cadre de la politique de la ville. Il apparaît ainsi qu'on se retranche, souvent par commodité, derrière le terme de «médiation» sans toujours savoir à quoi cela renvoie exactement. Certains opérateurs revendiquent une telle fonction par défaut estimant finalement que ce terme nouveau est celui qui est le moins éloigné de la mission qu'ils estiment accomplir. D'autres remarquent que la médiation recouvre toute une série de fonctions qui préexistaient au vocable, fonctions qui étaient jusqu'à une date récente peu ou mal appréhendées par le ministère de la culture.

Au fond, la notion de médiation est opportunément arrivée pour rendre compte de besoins nouveaux liés et de l'émergence de pratiques inédites. Beaucoup d'entre elles virent le jour à la faveur des projets multi-partenariaux qui se développèrent dans le cadre de la politique de la ville et qui nécessitaient effectivement un effort de mise en cohérence... La médiation ne serait donc pas une inven-

tion, mais la synthèse d'un ensemble de métiers qui se sont progressivement imposés, au croisement de l'artistique, du culturel et de l'animation... Le recrutement des emplois-jeunes reflète d'ailleurs cette hétérogénéité puisque les médiateurs sortent aussi bien des écoles d'art, des formations offertes par les fédérations d'éducation populaire, des formations à l'action culturelle...

Nous avons donc affaire à un terme ambivalent qui, d'un côté, permet de mieux comprendre une évolution mais qui, de l'autre, contribue à créer une réelle confusion. De ce point de vue, Henri Deshayes a raison d'estimer que l'on a affaire à une sorte d'auberge espagnole qui regroupe des démarches militantes autrefois assumées par des bénévoles, des démarches professionnalisantes ou de réinsertion ...

Ce constat est d'ailleurs corroboré par l'étude que Claire Duport a menée sur les filières professionnelles du dispositif d'animation socioculturelle de Marseille. Elle a montré que des formes d'action autrefois assumées par le militantisme syndical (chrétien ou gauchiste) relèvent désormais de la médiation professionnelle, transformation qui s'est accompagnée d'un changement de référent puisque les jeunes revendiquent une nouvelle démarche «entrepreneuriale». Dans ces démarches, le souci de la rentabilité économique se conjugue avec celui du service d'autrui, association qui, d'une certaine manière, disqualifie le traditionnel discours en termes d'utopie militante.

Au fond, en choisissant le secteur culturel, les jeunes essaient de satisfaire leurs goûts personnels et dénoncent dans le même temps le travail social qu'ils jugent inefficace et inadapté. Il est ainsi remarquable que les médiateurs culturels étudiés par Claire Duport fassent primer leur savoir-faire artistique et leur désir de s'épanouir dans un champ culturel sur le sens politique et social de leur engagement. D'une certaine manière, les institutions - l'administration de la justice ou de la police, les acteurs sociaux ...- encouragent cette évolution puisqu'elles confient des missions de médiation à des musiciens, à des comédiens...

On observe ainsi une intéressante coïncidence : les pouvoirs

publics estiment que la culture peut avoir une réelle fonction de médiation sociale dans les quartiers tandis que les jeunes viennent à la culture comme ils viennent au business... parce qu'ils considèrent qu'il s'agit des deux seuls secteurs où l'on peut réussir...

Former et savoir valoriser les savoir-faire

On voit donc que l'on peut faire dire beaucoup de choses au terme de «médiation»... hétérogénéité qui offre l'avantage ambigu de masquer des clivages anciens et nouveaux, mais toujours vivaces... Il n'est cependant pas sûr que l'emploi d'un terme unique suffise à désamorcer les divergences de vues. Une telle confusion nuit à une bonne appréhension du secteur et rend surtout très difficile l'élaboration de formations pertinentes. Car par-delà le débat un peu envahissant sur les emplois jeunes, c'est bien la question de la formation aux emplois culture-ville qui pose problème. Il s'avère d'abord nécessaire de restaurer une distinction fonctionnelle entre les métiers qui relèvent clairement de la médiation et ceux qui se rattachent aux arts et spectacles (techniciens, artistes...).

De nombreuses interventions ont par ailleurs souligné la nécessaire implication des acteurs publics dans la formation à l'action culturelle et ont dénoncé les velléités de désengagement du Ministère de la culture et du Conseil Régional. Une «privatisation» des filières de qualification serait préjudiciable car on ne serait en mesure ni d'anticiper la demande ni de répondre aux besoins du terrain. Elle nuirait à la qualité des projets culturels dans les quartiers et ne ferait qu'accentuer le fossé entre une culture légitime et une culture au service du social. Les différents opérateurs présents au sein de la table ronde ont suffisamment prouvé par leur action qu'une telle distinction pouvait être dépassée : il ne faudrait pas qu'une absence de politique nuise au travail accompli depuis plusieurs années.

On s'est par ailleurs beaucoup interrogé sur la question des mérites comparés des formations continues et initiales. Si l'on force le trait, on observe que celles-ci recrutent de jeunes diplômés sans expérience de terrain tandis que celles-là s'adressent à des per-

sonnes expérimentées mais exigent parfois un niveau scolaire minimal qui met à l'écart beaucoup de jeunes des quartiers. Aussi, si la médiation culturelle présente bien des attraits auprès des jeunes des quartiers, cet enthousiasme est assez vite refroidi par la difficulté d'accès aux filières de formation qui recrutent au niveau post-bac et négligent, de fait, l'expérience éventuellement acquise sur le terrain. Mounir Kechich a ainsi tenu à souligner la violence symbolique exercée par les dispositifs de formation qui remettent les jeunes dans la situation d'échec scolaire qu'ils peuvent avoir connue.

La plupart des participants ont ainsi regretté que les formations ne parviennent pas à raccrocher les savoir-faire sociaux et relationnels des jeunes. Finalement, par-delà le clivage formation initiale-formation continue, formation à la médiation ou aux arts et spectacles, la principale question posée par cet atelier tourne autour du problème de la prise en compte de l'expérience acquise sur le terrain. Comment évaluer, valider et reconnaître le travail et le savoir faire des jeunes issus des quartiers, les valoriser pour leur permettre de bénéficier de cycles de perfectionnement ou de formation à la fois accessibles et diplômants.

La question est finalement posée aux partenaires publics ...

La discussion menée durant ces deux jours de débats fut suffisamment fertile – et le problème suffisamment crucial – pour que les participants demandent à ce que la réflexion puisse se poursuivre, en étroite relation avec les représentants de l'Etat (Culture, Ville, Jeunesse et sports, Travail et emploi...), des collectivités locales, du Fonds d'Action Sociale et les acteurs du monde de la culture et du social. Il s'agit de prévenir les risques de privatisation et de dégradation des formations et de répondre au mieux à ce qui relève très évidemment d'un enjeu de politique publique.

Atelier 3

*Métiers culturels et politique de la ville : quelles nouveautés ?
quelles qualifications ? quels publics ?*

Pour aller plus loin

Ressources documentaires sélectionnées grâce aux conseils des intervenants

Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers *
Rapport de Claude Brévan et Paul Picard, remis au ministre délégué à la ville, 2000

Du bruit à la parole. La scène politique des cités
Ouvrage de Michel Anselme, éditions de l'Aube, 2000

Enquête emplois-jeunes en Gironde
Agence AVEC, novembre 2000

La médiation culturelle
Ouvrage de Bernard Lamizet, éditions L'Harmattan, 1999

Acteurs culturels, formateurs et travailleurs sociaux : des cousinages se développent dans le Nord Pas-de-Calais *
Article de Michel Gantois et Gérard Mlékuz, in Les Cahiers du DSU, n°23, juin 1999

Nouveaux services emplois jeunes. Repères pour la pérennisation *
Ouvrage du ministère de l'emploi et de la solidarité, La Documentation française, 1999

Action culturelle, politique de la ville et mobilité sociale : la longue marche des classes moyennes
Claire Dupont, Michel Peraldi, Programme de recherche culture, ville et dynamique sociale, 1998

ATELIER 4

39

Pratiques amateurs : quelles définitions, quels accompagnements, quels trajets ?

Les publics de la politique de la ville ne sont pas forcément les plus proches de l'offre d'enseignement artistique. Pourquoi ? Quelles sont les passerelles qui existent entre les équipements et les pratiques culturelles des jeunes et des moins jeunes ? Quel enseignement possible pour les pratiques artistiques marginales ? Quels sont les trajets possibles vers la professionnalisation ? Quelle formation et quel diplôme pour les tendances émergentes (graph, break, dj-ing, rap) ?

Animatrice

Laure CHAILLOUX, ARA école de musique Rock (Roubaix)

Rapporteur

Catherine PIET, Ligue girondine de l'enseignement (Bordeaux)

Intervenants / témoins

Hamid BEN MAHI, Compagnie Hors-série (Bordeaux)

BLADE, graphitti-artiste (Bordeaux)

Philippe GOMIS, association Coast Il Coast (Bordeaux)

Philippe MOURRAT,
Rencontres des cultures urbaines (La Villette, Paris)

Vincent PRIOU, association Trepolino (Nantes)

Frédéric VELEZ, association Ebaki (Bayonne)

Synthèse des échanges

par Catherine PIET, Ligue girondine de l'enseignement

40

Le premier rapport qui vient à l'esprit : **amateur / professionnel** semble actuellement un schéma caduc qui fausse de fait les représentations. On n'est plus dans une définition qui sépare dans la dichotomie, mais dans une mutation des expressions, pour une nouvelle affirmation : celle de pratiques nouvelles (émergentes ou pas) correspondant à des cheminements artistiques singuliers. La volonté de créer, partant du désir et de l'envie de faire ce que l'on aime, s'inscrit ensuite dans une démarche réfléchie «d'aller plus loin».

La définition du mot amateur, tel qu'il était conçu : celui qui pratique parce qu'il aime, sans pour cela vouloir vivre (professionnellement) de sa passion, est moins «réduite» dans ce rapport nouveau. La pratique tend alors vers un développement personnel, une progression, une forme artistique qui affirme un sens et puise sa force dans un état de résistance. On ne se situe plus dans l'apprentissage et la reproduction de techniques artistiques mais bien dans la nécessité d'expression personnelle innovante, dans le désir de se dépasser. Dans la volonté de se construire à travers une démarche de création. Et dans l'affirmation de se situer au cœur d'un vrai projet culturel, avec des publics, des échanges et des partages.

Comment alors «accompagner» ces pratiques sans les étouffer, sans les récupérer, sans «créer du lien social» à tout prix ? Comment les structures culturelles et/ou les pouvoirs publics peuvent-ils apporter des «outils», faciliter la médiation et les «passages», et aider à une meilleure définition de ces nouvelles pratiques ?

Une attention particulière, actuellement, est portée aux pratiques amateurs et à l'Éducation Populaire. La force de la mise en réseau, qui permet de fédérer, d'être plus fort, d'échanger, peut être une force de proposition face aux institutions. Il faut concevoir, semble-t-il, des dispositifs de formation et d'apprentissage qui par-

tent des gens et de leur propre quête de rencontres, de progression et de défi. La transmission (échanger – partager – accompagner) peut être assurée par des artistes ayant pris suffisamment de recul pour créer une «*pédagogie du ressenti*» et, ainsi, «*guider*» les démarches créatives.

De nouvelles formes de validation des acquis et de légitimation doivent apparaître et remplacer des diplômes parfois dépassés, afin que les situations d'apprentissage, de transmission et de production soient pleinement reconnues.

Pour aller plus loin

Ressources documentaires sélectionnées grâce aux conseils des intervenants

Pratiques amateurs et/ou travail illégal

Article de Dery Fouquieray, in revue Plateaux, n° 163, octobre-décembre 2000

Dossier Hip-hop. Les pratiques, le marché, la politique *

Mouvement, revue, n° 11, sept-oct 2000

Motivations et démarches des artistes *

Chapitre 5 de l'ouvrage «Action culturelle dans les quartiers», culture et proximité, 1998

Hip-Hop, de la pratique en amateur à la structuration économique *

Article de Pierre Delava, in Les Cahiers du DSU, n° 23, juin 1999

Un samedi après-midi dans le local d'un groupe de reggae *

Article de Christian Guinchart, in VEI, n° 120, La transmission des pères aux pais, mars 2000

Contre la pauvreté et la lutte des places : les pratiques de résistance des musiciens amateurs issus des quartiers d'exil *

Analyse de Christian Guinchart, in «Cultures en ville ou de l'art et du citoyen», éditions de l'aube, 2000

ATELIER 5

Projet culturel et politique de la ville : quels objectifs, quels suivis, quels impacts ?

Comment développer un réel partenariat autour d'un projet culturel ? Divers témoignages permettront d'apprécier l'évolution de projets, qui se sont donnés les moyens d'avancer, de s'interroger collectivement sur le sens de leur action. Il s'agira, ainsi, d'éclairer notre réflexion sur la réalité de certains mots et autres exigences méthodologiques (projet, expertise, bilan, suivi, évaluation, participation des habitants)

Animatrice

Claude RENARD, Délégation interministérielle à la Ville

Rapporteur

Stéphane BLANCHON, Musiques de nuit diffusion

Intervenants / témoins

Hugues BAZIN, chercheur en sciences sociales

Sylvie BOUDINET-REBIERE, directrice de projet du contrat de ville
de l'agglomération bayonnaise

Nadège CARRERE, Collectif Berlioz,

Michel MONBEIG et Isabelle JOLY, ITS de Pau

Christian MOUSSET et Eric SURMELY,
festival Musiques Métisses (Angoulême)

Bernard RIVAILLE, adjoint au maire de Lormont

Synthèse des échanges

par Stéphane BLANCHON, Musiques de Nuit Diffusion

43

Préambule

Il s'agit tout d'abord de faire deux remarques préalables à la restitution de cet atelier, simplement à titre d'illustration. Sur le fond, il semble que l'énoncé retenu avec pour thématique principale «*Politique de la ville et projet culturel*» ait davantage invité les participants à une discussion ouverte et générale, rejoignant presque le thème du colloque. Il était dès lors moins facile de pouvoir développer les questions liées aux bilans et aux évaluations des actions. Néanmoins, sur la forme qu'ont pu prendre les échanges, les approches différentes entre les acteurs de terrains et les professionnels de la politique de la ville ont permis d'apporter des éclairages sur le foisonnement d'initiatives et d'expériences innovantes, réalisées souvent avec de faibles moyens, mais avec une grande volonté. En revanche, les acteurs de terrain dénonçaient à plusieurs reprises des «*discours techniciens*» ⑤ considérés comme «*trop directs*», parfois déshumanisés.

Pourtant c'est bien de l'avis des techniciens présents à cet atelier dont on peut extraire une volonté, propre au dispositif, de «*ne jamais laisser une association sans réponses*». Toujours s'efforcer «*d'aider au montage des projets*». Cette «*écoute*» doit être avant tout un principe fondamental. De ces échanges en atelier, et notamment des prises de paroles, on a pu également apprécier comment, dans le cadre complexe du partenariat, la coopération pouvait également être une source de frustration. Ainsi, pour certaines des structures de proximité, subsiste parfois le sentiment d'être les petites mains de l'ombre dans le montage d'opérations «*fortement médiatisées*» par ailleurs, souvent au bénéfice exclusif des opérateurs culturels. Cette remarque est d'autant plus importante qu'elle engage les sentiments

⑤ les passages en italique et entre guillemets reprennent ad litteram des propos entendus lors des débats.

d'acteurs qui structurent les projets en accompagnant les publics sur un long terme, préparant l'avenir de l'événementiel.

L'évaluation, une démarche intégrée au projet

Au-delà des bilans, la thématique proposée devait permettre d'apprécier également la façon dont la connaissance peut se construire à travers la participation de chercheurs ou la façon dont chaque projet peut se doter, a priori, de ses propres outils d'analyse. Cette volonté de pouvoir inscrire les actions dans le champ de la connaissance et de la mutualisation des expériences suppose de prendre en considération que l'actuelle signature des contrats de ville pour la période 2000-2006, intègre cette étape intermédiaire de l'année 2003. Car, «*6 ans, c'est long*». Pour cette «*correction à mi-temps*», chacun devrait s'efforcer de mettre en perspective son travail en «*produisant de l'évaluation*».

Si les expériences sont innovantes, il s'agit de rester modeste, de l'avis des participants, sur le caractère transférable des projets. Davantage «*cadres de l'expérience*» que labels, ceux-ci ne peuvent être considérés comme des modèles reproductibles, notamment en raison de la multiplicité des acteurs impliqués. L'objectif est alors de pouvoir mettre en place des passerelles qui permettent de mieux expliquer ces projets dans le cadre de formations, notamment à destination des élus, sans en faire des modèles en soi. A cette logique de formation, «*appuyée par les centres de ressources*», s'ajoute une volonté «*d'information*».

Enfin, dans cet atelier, le thème proposé «*devait souligner l'injonction que se donne l'État*» à mettre en valeur les initiatives locales, en rupture avec «*une politique descendante*». Bien que la politique de la ville reste la plus évaluée, peu d'analyses sont effectuées qui mettent en lumière «*es transformations politiques*» de ces projets culturels.

Les formes de l'évaluation

Bilan, diagnostic ou recherche

Les interventions proposées dans le cadre des ateliers ont

posé les bases de la mise en place des projets à travers deux approches, l'une de diagnostic, celle de l'ITS de Pau et l'autre plus orientée vers la dynamique de la recherche (action ?) celle de Hugues Bazin.

L'approche toute particulière de Hugues Bazin rappelle comment les émergences des formes populaires, telles que la danse hip hop, bien qu'aujourd'hui fortement légitimée, seraient un indice du succès de ces années de travaux de proximité. Cependant, cet état de fait ne met absolument pas en lumière la complexité des processus d'émergence qui découlent aussi d'une autre manière de travailler. Le «risque» de l'étiquetage, comme dans le cas des «cultures urbaines», amène à définir et à considérer ces esthétiques davantage comme des produits labellisés, niant les processus de ces émergences, conséquences des «résistances à des modèles dominants».

C'est là que se situerait l'enjeu de la recherche. Enfin, pour le chercheur, c'est surtout dans la «culture anglo-saxonne» que la connaissance est intégrée à l'action. Cette approche d'intérêt a été aussi mise en parallèle avec celle, plus large, de la mise en œuvre des politiques publiques qui sont aujourd'hui interrogées sur leur efficacité. A titre d'exemples, étaient citées les différentes «politiques de démocratisation culturelle» et d'élargissement des publics. Dans ce cas aussi, ces évaluations ont pu mettre à jour que faire de la «*médiation une priorité*» ne se décrète pas. Il faut peut-être, et surtout, en avoir envie.

L'utilisateur au centre des bilans

Les grilles de référence utilisées par les chefs de projets sont peut-être, lorsqu'elles sont assimilées, susceptibles d'aider les acteurs à se «projeter» dans cette «auto-évaluation» de leurs activités. Pour ces projets la «participation des habitants» reste, à terme, un indice majeur de leur efficacité. Mais de l'utilisateur consommateur, «dernier maillon de la chaîne», il s'agit de mettre en place des dispositifs afin de pouvoir trouver les moyens de rendre cet utilisateur «partenaire» des actions.

Cependant, il s'agit de ne pas «*confondre la participation des habitants avec le pouvoir des habitants*», ce qui peut entraîner, à l'extrême, des «*dérives*» dénuées de sens par une «*idéalisation*» de celle-ci. Il y aurait là pour certains «*une injonction paradoxale*». Ce relais de parole peut aussi être «*contradictoire d'un quartier à l'autre*». Pour les décideurs, cette approche de bilans ne peut-être le produit d'une «*vision angélique et condescendante*». C'est là toute la question de la participation des habitants qui interroge à nouveau la problématique du «*professionnel et du bénévole*», acteurs dans la vie du quartier. A cette occasion l'on peut se reporter aux débats qui animent aujourd'hui de façon interne les grandes fédérations d'éducation populaire, soulevant les limites des modèles anciens. Le diagnostic est lent, il doit être approfondi et de fait inscrit dans la durée.

L'ITS aura, pour l'expérience présentée, conduit un travail de fond avec près de 150 habitants du quartier Berlioz, à Pau. Cette «*cohérence*», ou encore cette continuité entre l'espace du diagnostic et le travail de la MJC Berlioz, est pris en exemple à l'échelle régionale. Elle renforce une inscription, déjà légitimée, dans le dispositif de la politique de la ville. L'examen des «*impacts sur le quartier des événements*» conçus par les professionnels reste, bien évidemment, l'un des objectifs premiers de ce travail. Sur la méthode l'enjeu réside tout d'abord dans la possibilité de développer une interrogation, «*au-delà des événements*», de «*d'incidence sur les pratiques culturelles des habitants*». La démarche est comparable aux enquêtes des pratiques culturelles en France, dont les résultats, d'ailleurs, sont plutôt mitigés. Enfin, l'enjeu consiste de façon plus classique à mettre en visibilité son «*rôle sur le lien social*», sur l'identité et la culture commune à ce quartier. Pour conclure, la difficulté semble être que cette «*donnée technique que constitue l'évaluation*» puisse parfois être «*évécue comme une sanction par les porteurs de projet*». Pourtant, tout projet innovant devrait se situer dans le «*champ de l'expérimentation*». De cette connaissance produite, il s'agirait de promouvoir «*d'autres espaces ouverts aux services des publics*».

Choix artistiques/esthétiques et évaluation

On pourra noter que sur les objectifs liés à la politique de la ville dans le domaine des projets culturels, il est tout à fait clair que moins qu'ailleurs ne se pose de façon aussi forte la question des choix artistiques. Par choix on entend à la fois l'esthétique choisie dans la conduite de ces projets et les acteurs, les artistes, qui les conduisent. Ce sont davantage les publics et les territoires inscrits dans ces projets qui fondent leur légitimité. Dans d'autres lieux, mais toujours dans le secteur culturel, ce préalable est inversé. Ce qui fait remarquer à l'un des comédiens présent, que cette liberté ne *«laisse pas forcément la place à la création»*, et soumet *«l'artiste aux critères de rentabilité sociale du projet»*.

Dans le même temps, nous avons pu confirmer que *«l'action culturelle dans le cadre du centre social est identifiée comme sociale»*. Par son *«efficacité sociale»*, l'artiste permettrait aujourd'hui de *«faire passer des messages que les élus eux-mêmes ne seraient plus en mesure de transmettre»*. La place de l'artiste et l'artistique dans ce type de projet devrait, grâce à l'apport dans ce domaine du Ministère de la culture, être au cœur des réflexions, sinon à la même hauteur que les autres dimensions du projet.

Peut-être y-a-t-il ici une réflexion à mener avec le Ministère de la Culture ? Aujourd'hui où les cadres existent, l'exemple de la circulaire du 19 juin 2000, point de départ de notre rencontre, pose sans doute les bases d'une réflexion à mener dans ce sens.

Dresser des bilans, mais pour quelles finalités ?

L'heure du bilan, pour une politique de la ville qui ne devait être qu'un *«dispositif dérogatoire»* et transitoire n'a donc pas sonné. Bien au contraire, force est de constater que sur le fond, des équipes se sont professionnalisées pour tenter d'apporter leur contribution d'année en année aux enjeux d'une politique publique. Mais, la volonté souvent rappelée par les représentants professionnels, comme pour le chef de projet de l'agglomération bayonnaise, de faire que se *«raccrochent enfin aux dispositifs»* de droits communs les

projets nés dans le cadre de la politique de la ville, n'a que peu séduit l'auditoire.

A l'inverse, on assiste même parfois à des «glissements» de l'inscription de ces projets dans le secteur culturel vers les dispositifs de contrat de ville. On comprend bien que la démarche d'ingénierie des projets est tout à fait cohérente avec l'image d'une politique de la ville qui ne serait pas une «*machine à voler, mais une piste d'envol*», il n'empêche que nombreux sont aujourd'hui les pilotes en l'air. On pense alors avec raison que le Ministère de la Culture devrait être le premier interlocuteur de ce relais possible. Plusieurs participants souhaiteraient, à l'évidence, rencontrer une plus grande écoute auprès de ses services déconcentrés.

Pourtant, aujourd'hui, l'Etat ne serait pas en soi celui qui assume (au moins directement) le relais privilégié de ces projets. A défaut, ou peut-être en toute logique, les communes semblent être les partenaires privilégiés de ces actions qui croisent les enjeux culturels et les problèmes sociaux. Pour l'adjoint à la prévention sur la commune de Lormont, il est important de souligner à ce titre comment la spécificité de ce «*type d'action décloisonnée développe et diversifie*» sur un plan interne les compétences des professionnels, mais surtout des élus quand ils s'y investissent. De véritables projets dans les projets, davantage sur le développement de l'action que dans la gestion.

L'autre atout est que ces projets font aujourd'hui «*àche d'huile sur le territoire vers de nombreux services*» de droit commun. Cette marge de manœuvre que donne la politique de la ville, souvent illustrée par les opérateurs à travers les crédits souples des anciens FIV, évoqués presque avec nostalgie, est-elle compatible avec d'autres dispositifs ? En tout cas, sur les moyens, de l'avis des décideurs de la politique de la ville, ces crédits qui semblent pour beaucoup constituer une manne au titre de la politique de la ville ne sont «*rien à côté des crédits de droit commun*».

Pour aller plus loin

Ressources documentaires sélectionnées grâce aux conseils des intervenants

L'évaluation des contrats de ville et des politiques régionales de la ville pour la période 2000-2006 *

Circulaire du Ministre délégué à la ville, 13 novembre 2000

De l'autre coté de l'eau *

Rapport réalisé à l'occasion des actions culturelles menées par l'association Musiques de Nuit, Hugues Bazin, 1999

Évaluation de la manifestation culturelle du Quartier Berlioz

Institut des travailleurs sociaux de Pau, 1999

Quartiers lumières – Musiques Métisses *

Témoignage-bilan de l'association Musiques Métisses sur l'évolution de ce projet partenarial et interculturel, 2000

L'évaluation culturelle. Un possible outil démocratique *

Article de Jean-Michel Montfort, in Territoires, n° 413, décembre 2000

L'évaluation des nouveaux contrats de plan Etat-Région 2000-2006 *

Ouvrage de Henri Isaïa, LGDJ, 1999

L'effet social de la participation aux activités artistiques *

Article de François Matarasso, Observatoire des politiques culturelles, n° 16, 1998

ATELIER 6

Nouvelles technologies et projets artistiques

Bien adaptés et bien accompagnés, le multimédia et ses diverses applications permettent de favoriser et de valoriser rapidement et à moindre coût toute forme de création artistique. De plus, les NTIC véhiculent de nouvelles pratiques artistiques. Quelles sont, dès lors, les contraintes qui nuisent à la diffusion et à l'utilisation de ces nouveaux outils au service de la création ?

Animatrice

Gérald ELBAZE, Association Médias-cité (Le Taillan)

Rapporteur

Hervé CASTELLI, Quartiers d'Aquitaine (Bordeaux)

Intervenants / témoins

Foued BELHADJ, «Lord AKEEM», Bordeaux

Jean-Luc BENGUIGUI, Centre social de Saint-Pierre,
Espace Culture Multimédia (Bordeaux)

Isabelle DUCOM,
Théâtre Saragosse, Espace Culture Multimédia (Pau)

Jean-Philippe LASFARGUES, Centre social de Bordeaux nord

Jean-Christophe THEOBALT,
Ministère de la culture et de la communication (Paris)

Synthèse des échanges

par Hervé CASTELLI, Quartiers d'Aquitaine

51

En reprenant *«l'image collectivement véhiculée»* ⑥ à propos du multimédia, *«rapide et à moindre coût»*, la problématique de l'atelier s'est avérée instantanément *«très discutable»*, suscitant ainsi de nombreux débats. Lesquels, sous l'impulsion de Gérard Elbaze, promu animateur, ont souligné quelques *«inepties»* et démythifié certaines notions afin *«d'y voir plus clair»* sur ce très médiatique et très brumeux dossier des NTIC, pardon des *«outils techniques contemporains»*.

La politique de la ville

s'intéresse au multimédia à travers un double enjeu.

Celui de sa démocratisation, de son accès au plus grand nombre, afin de lutter contre la très annoncée fracture numérique. *«L'informatique creuse les écarts»*. Certes, mais ce n'est pas le multimédia qui va *«résoudre l'ensemble des problèmes sociaux et culturels»*.

Celui de son interaction avec les projets culturels. Le multimédia, *«nouvelle source de création»*, permet de relier différents projets et supports artistiques. *«La confrontation»* et la cohérence susceptibles d'en ressortir rapprochent des cultures *«qui s'ignorent»*, comme le break, le flamenco et la danse contemporaine (exemple cité), générant rien d'autre que du *«lien social»*. L'outil, que le *«secteur culturel doit s'approprier»*, joue ici un intéressant rôle *«d'interface»*.

Il semble, cependant, difficile de concilier ces deux enjeux, démocratisation et création :

- dans l'espace, c'est-à-dire sur un même lieu (quand on fait

⑥ les passages en italique et entre guillemets reprennent ad litteram des propos entendus lors des débats.

l'un, il est difficile de faire l'autre, faute de moyens). Des choix différents ont ainsi été faits en Aquitaine. Le label ECM du ministère de la culture et de la communication, largement présenté et représenté dans cet atelier, soutient une offre globale sur un même lieu (de l'accès libre à la création) alors que des villes comme Bayonne «non labellisées» préfèrent éclater et spécialiser ces «services» sur plusieurs sites. Sachez par ailleurs, qu'une vague de labels en tous genres vont bientôt déferler sur vos écrans (la CDC, la Fondation de France, les ministères de la ville, de la jeunesse et du sport, France télécom, des collectivités territoriales développent «des programmes» dans ce domaine),

- dans le temps. Il faut profiter de l'engouement pour certaines pratiques, dites de démocratisation (mail, chat, jeux, cv, etc.) pour accompagner des publics, qui «ne vont pas dans des lieux culturels», vers des pratiques à dominante artistique. Il s'agit bien «d'une passerelle supplémentaire pour aller chercher des publics».

De la théorie à la pratique, il y a un (grand) pas que les débats ont permis d'illustrer. Lesquels ont soulevé un nombre croissant de constats, de recommandations et d'interrogations qu'il nous a été difficile de reprendre dans leur intégralité. Voici les principaux éléments qui nous semblent intéressants de ressortir afin de guider d'éventuels porteurs et/ou financeurs de projet.

Attention au coût élevé

souvent caché pour équiper convenablement une structure

Un distinguo doit systématiquement s'opérer entre :

- L'investissement initial qui doit anticiper les besoins et l'évolution technologique sinon «quand le matériel arrive, il est déjà obsolète». «Cela coûte très cher ou alors on se limite d'entrée». Attention à «l'idée fausse de l'ordinateur à 6 ou 7 000 frs qui pourra tout faire».

- L'acquisition des indispensables périphériques (logiciels, Internet, appareils numériques, etc.) qui «*dépassent bien souvent la valeur d'achat*» du micro. «*24 heures par semaine de connexion au net via Numéris, c'est 30 000 frs par an*», sinon «*on a le temps d'aller boire trois cafés, avant qu'il se passe quelque chose sur internet*» (sous entendu avec une connexion téléphonique).
- L'utilisation et la valorisation du matériel acquis, qui suppose des coûts à ne (surtout) pas sous-estimer en termes de maintenance («*veille technologique*») et de formation des intervenants. On reviendra, plus tard, sur les contraintes et les enjeux de la formation, qui apparaissent réellement déterminants.

En règle générale : «*plus on a de technologies à disposition, plus on a besoin de ressources humaines*» et «*plus c'est facile pour l'utilisateur, plus il y a de lignes à écrire derrière*». Ce coût, rapidement élevé, est régulièrement sous-estimé par les porteurs de projet, les usagers et les non-initiés, comme peuvent l'être certaines institutions peu familiarisées à ces «*préalables techniques*». Le discours ambiant, essentiellement marchand, nous berce dans cette atmosphère avec ses références constantes à la gratuité et à la simplicité.

Ainsi, il faut bien souvent «*empiler différents financements*» pour «*avoir un budget correct pour travailler*» avouent des praticiens adeptes, malgré eux, de la «*technique du chausse pied*» («*on met en valeur telle orientation pour tel partenaire*»). Sinon c'est «*le bidouillage*» et «*le bricolage*» qui l'emportent. Lesquels peuvent amener «*énormément de créativité*» et s'avérer «*très mobilisants*»... surtout pour des structures, comme les centres sociaux, qui cherchent «*à impliquer l'usager dans la vie de l'équipement*». Mais, «*on arrive vite à des limites*» car gérer un local informatique est «*un vrai casse-tête*», tant les technologies et la demande évoluent. «*La réalité, ce sont des ateliers qui doivent fonctionner tous les jours avec des machines qui ne marchent pas*». Face à ces constats, des opérateurs se demandent si «*des pouvoirs publics sont en capacité de [les] financer très régulièrement pour suivre l'évolution technologique ?*», et combler les besoins en termes de formation.

Profils et formations des équipes les emplois - jeunes ne sont pas éternels

La formation est un sujet délicat à appréhender, surtout dans des domaines qui touchent aux NTIC, «secteur en effervescence permanente» a priori peu adapté à l'inertie des dispositifs publics de formation, plus à l'aise face à des besoins massifs, identifiés et stabilisés. L'offre apparaît, ici, nettement insuffisante, «en décalage», difficilement accessible, et peu «valorisable sur le marché de l'emploi». Les formations assurées par le privé sont souvent chères et peu pertinentes car centrées sur une version d'un logiciel. «Cela ne sert à rien»... si ce n'est à vendre une nouvelle formation dès que la version aura changé. Il est, donc, préférable de se former «sur le principe de fonctionnement des logiciels».

Même si «on commence à avoir une demande a peu près stable», produire des formateurs «et donc des formations» rappelle une équation à plusieurs inconnues. Il faut innover, chercher à maintenir les formateurs «en veille permanente», à développer de «nouveaux savoir-faire» et de nouveaux outils à partir d'un «background culturel et artistique commun».

Car, il s'agit bien d'une offre spécifique à mettre en place. Pas question de former des informaticiens pour «produire du site au kilomètre», mais de former à la technique des personnes sensibles aux pratiques artistiques et pédagogiques. Le contraire, former un informaticien à l'animation culturelle, semble plus hasardeux. «Dans l'autre sens, c'est plus dur», pour X raisons, au rang desquelles le salaire occupe une très bonne place. «Un informaticien est 4 fois plus payé dans le privé».

Reste à savoir : qui ? Qui faut-il former aux NTIC au sein d'une structure socio-culturelle ? Les éducateurs, les responsables de structures, des artistes, des personnes spécifiquement recrutées pour ? Si plusieurs configurations ont été ou sont expérimentées en Aquitaine, il est difficile d'en ressortir un semblant de règle générale. Aucune recette de cuisine ou autre «normalisation » à vous proposer.

S'il faut éviter de trop mélanger les genres entre fonction d'animation, de médiation, artistique et technique, l'expérience nous enseigne que :

- certains, salariés de petites structures, n'ont pas le choix (*«je fais avec ce que je sais et ce que j'ai»*).
- Un fort cloisonnement entre l'animation et la technique peut s'avérer contre productif. Un technicien a toujours tendance à ponctuer d'un *«c'est pas possible»* toute demande. Il ne peut *«voir l'impact éducatif d'une action»*. Une *«culture commune est nécessaire pour parler»*.
- Un animateur doit *«préserver sa compétence»*, *«ce pourquoi je suis payé»*, à savoir la conception d'un projet pédagogique, tout en étant capable de *«faire appel aux compétences techniques et artistiques nécessaires à la réalisation de son projet»*. Comme d'hab.
- Beaucoup de structures ont recruté au moins *«une personne de plus»* pour animer des ateliers et assurer la gestion du parc informatique, souvent des *«autodidactes, grand passionnés et de tout autre formation initiale»* embauchés grâce au dispositif emplois-jeunes. Lequel s'est révélé être *«une opportunité pour financer des postes, au moment où des projets semblaient mûrs»*. Aujourd'hui la plupart de ces professionnels se tournent, malgré des efforts en termes de salaire, vers le privé car ils ont capitalisé suffisamment de compétences pour être recherchés. Il existe, par exemple, un *«grand turn over dans les ECM»*. Ces départs mettent en péril l'équilibre et la survie de plusieurs structures, *«sans les emplois jeunes la moitié des dispositifs s'effondrent»*. Dont acte.
- Il semble pertinent d'élaborer chemin faisant des systèmes internes de qualification pour *«renforcer une culture générale, des outils et des usages»*, *«développer des ressources partagées»* et maintenir l'équipe informée sur les nouvelles avancées, quitte à ce que certains aillent vers *«des modules de spécialisation»*. Un double bémol cependant : *«la charge de*

56 *travail supplémentaire*» ainsi réclamée et les *«blocages en termes d'équipes»* qui sont réels et non virtuels.

Cette dernière voie mérite d'être défrichée et amplifiée (cf. l'action de Médias cité). Elle consiste à soutenir les *«échanges d'expériences»* et la mutualisation de ressources entre des professionnels de différentes structures, au risque de se heurter *«à la notion de territoires»* que le multimédia a une furieuse tendance à faire *«exploser»*.

Démocratiser,

oui mais ... Pourquoi faire et comment faire ?

Les porteurs de projet présents se sont révélés autant enthousiastes que perplexes face à cette obligation croissante, du public et des institutions, de démocratiser l'outil multimédia. *«Pourquoi on essaye à tout prix de satisfaire cette demande ?»* ira jusqu'à dire l'un d'entre eux. Face au *«vide culturel du net»* dénoncé par certains, comment maintenir la fonction éducative des centres sociaux, des médiathèques et autres MJC ?

Le *«chat»* (forum interactif de discussion sur internet) illustre parfaitement ce débat. L'échange, via ce procédé semble *«tellement superficiel»* et insignifiant que certains y trouvent un intérêt plutôt contre-éducatif, citant à témoin les *«innombrables fautes d'orthographe et de grammaire»* ainsi cautionnées. C'est comme *«dans la vie»*, *«comme au téléphone»* rétorquent d'autres, où *«l'on passe notre temps à raconter des conneries»*. *«Le braquage sur le chat»* leur apparaît ainsi *«dangereux»*, car il constitue *«une porte d'entrée qui va sur autre chose»* : *«la face cachée du net»* et de la création artistique. En outre, il permet *«une convivialité chez des outils qui sont on ne peut plus froids»*.

La convivialité, tout comme *«l'ergonomie»* d'une salle en accès libre sont des éléments importants. La position des chaises et des ordinateurs *«projette des usages»*. Elle ne doit pas relever du hasard. Elle permet en outre d'exercer une veille intelligente sur l'utilisation des machines en évitant, par exemple, la consultation de sites X ou révisionnistes. Lesquels sont certes prétextes au débat (*«on peut parler des interdits»*), mais *«problématiques»* au sein d'une

structure publique qui ne peut, même involontairement, encourager ce type de pratique.

Ici et là «des chartes d'usage» s'élaborent avec un succès grandissant, car elles s'attaquent au fond du problème à travers une discussion, au contraire des logiciels qui interdisent, par «un système de mots clés», l'accès à certains sites. Rien n'empêche le jeune ou le moins jeune de «contourner l'interdit», en allant consulter ces sites ailleurs, ou en cherchant à pirater, à «hacker» ces logiciels censurant.

Enfin, les débats ont insisté sur la nécessité de sortir de devant son «hublot», de devant son écran en favorisant les échanges, les «rencontres réelles», pour «visualiser, échanger, critiquer les réalisations» des autres, comme le projet national des «webtrotteurs», auquel le centre social de Bordeaux Nord a participé, l'a si bien démontré.

Créer avec le multimédia

Pas toujours aussi simple et rapide que prévu

Il manquait d'artistes dans cet atelier pour aborder, dans le détail, cette question. Mea culpa. Cependant, la création artistique, dans ce domaine, souffre d'un «repli communautariste très esthétisant». Ces artistes vivent souvent cachés, développant discrètement «des pratiques collaboratives», voire «détournées», pour faire face à l'incroyable coût de la création multimédia (machines et logiciels). Ainsi, la mise à disposition de matériel professionnel, cependant très onéreux pour les structures d'accueil, est susceptible de séduire des artistes sous la forme d'atelier résidence ou de «résidence de création». L'ECM du centre social St Pierre l'a expérimenté avec succès, l'ECM du Théâtre Saragosse de Pau aussi.

Un projet complet est à l'origine de ces deux initiatives dont la réalisation artistique n'était pas le seul enjeu. On en revient toujours au même préalable : «Que veut-on faire avec qui ?». Une fois cette question posée, les problèmes continuent.

En effet, les «projets naissent souvent d'un besoin immédiat» et la création via le multimédia reste «un objet culturel non identifié» au quel «il faut trouver une place» comme le «secteur des musiques ampli-

fiées» en son temps. La diffusion, puisque *«tout ne passe pas sur le net»*, pose d'évidents problèmes avec des lieux *«rock & roll»* inadaptés, des problèmes de droit d'auteur, de rémunération des artistes, d'hébergement sur le net *«sans être escroqués»*, etc. Les DRAC semblent vouloir s'organiser pour mieux soutenir cette *«nouvelle forme d'expression»*, en hésitant entre la création *«d'un service transversal ou vertical»*.

Il existe cependant des projets qui *«se concrétisent grâce à la MAO ou à la PAO»* par exemple. *«On peut faire des choses que l'on ne faisait pas avant»*. *«Les jeunes peuvent mettre en valeur le travail qu'ils font, c'est important»*. Attention cependant :

- aux contraintes légales, *«il est facile de produire un CD, aujourd'hui, il ne faut pas oublier de déposer un dossier à la SACEM»*.
- au temps nécessaire pour développer *«un projet de création... même si cela va très vite côté machine»*.
- aux mirages : *«tout le monde va pas devenir artiste avec les NTIC», «il faut y passer des heures avant de maîtriser un peu»*.

Au final, retenons que le multimédia permet indiscutablement *«de nourrir le processus de création»*, *«d'ouvrir au maximum le champ artistique dans lequel on est»*. *«On n'est pas assommé par la technologie», «on ne perd rien au niveau de la créativité»* selon une chorégraphie présente. Reste à travailler les *«croisements entre amateurs et professionnels»*.

Sur toutes ces questions, on est, semble-t-il, dans *«une phase de tâtonnement»* que *«tous les acteurs doivent accepter»*. *«C'est pas facile»* de *«mener une politique publique»* surtout dans un domaine à la croisée de plusieurs disciplines et de multiples territoires. Déjà que *«sur un secteur stable, c'est pas toujours simple !»* avoue une représentante... d'un secteur stable. Cela le serait cependant davantage si *«un certain nombre de collectivités publiques faisaient leur travail»* : *«évaluer, de façon formative et non sanction»* les actions menées, afin de *«faire l'écho des valeurs qui sont défendues»*. C'est très très beau comme conclusion.

Pour aller plus loin

Ressources documentaires sélectionnées grâce aux conseils des intervenants

Les associations, le multimédia et internet. Pourquoi et comment s'en servir ? *

Sur le site de la Fondation de France (www.fdf.org/multimedial/fdfguide/), consultez ce guide pratique et complet (38 fiches).

Les nouvelles technologies et l'exclusion *

Ville école intégration, n° 119, décembre 1999

Internet – petit manuel de survie

Essai qui propose une vivante réflexion sur la place d'internet dans notre société, O. Wolton interviewé par O. Jay, Flammarion, 2000

Le culte de l'internet. Une menace pour le lien social

Ouvrage de P. Breton, éditions La découverte, 2000

ECM et politique de la ville *

Etude thématique de Serge Lapouts et Sophie Tiévant, avril 2000

www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/ecm/

Présentation complète du programme Espace culture multimédia du ministère de la culture et de la communication *

www.medias-cite.org

Outre une présentation des activités de l'association médias-cité, vous découvrirez un «site-ressources» qui porte bien son nom.

www.webtrotteurs-quartiers.org

L'historique et l'actualité du projet webtrotteurs (webtroquoi ?) sont commentés sur ce site, quartiers par quartiers

BIBLIOGRAPHIE

Afin d'aller toujours plus loin dans vos réflexions et vos actions

Repères essentiels

- Circulaire du Premier ministre relative aux contrats de ville 2000-2006 *

N° 14-153 du 31 décembre 1998, JO du 15 janvier 1999

- Les contrats de ville 2000-2006 *

Document réalisé par la DIV - Rencontre nationale des élus locaux de la politique de la ville – mai 99

- Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers *

Rapport de Claude Brévan et Paul Picard, remis au ministre délégué à la ville, 2000

- Préparation et suivi des volets culture des contrats de ville *

Circulaire interministérielle du 19 juin 2000

- Accès à la citoyenneté et lutte contre les discriminations *

Circulaire du premier Ministre du 2 mai 2000

- Mise en place des Fonds de participation des habitants *

Circulaire du Ministre délégué à la ville du 25 avril 2000

- Contrats éducatifs locaux (CEL) *

Instruction interministérielle relative aux CEL, 25 octobre 2000

- Education dans la ville, une responsabilité partagée *

Actes des rencontres nationales des acteurs de la ville (30 et 31 mars 99), Les éditions de la DIV, 1999

- Préparation et suivi des volets éducation des contrats de ville *

Circulaire interministérielle du 29 septembre 1999

- Contrat de plan Etat-Région pour la période 2000-2006 *
Signature officielle le 19 avril 2000
- Convention cadre du contrat de ville de l'agglomération agenaise 2000-2006 *
Signature officielle le 13 mars 2000
- Convention cadre du contrat de ville de l'agglomération bayonnaise 2000-2006 *
Signature officielle le 21 décembre 1999
- Convention cadre du contrat de ville de l'agglomération bergeraise 2000-2006 *
Signature officielle le 17 décembre 1999
- Convention cadre du contrat de ville de l'agglomération bordelaise 2000-2006 *
Signature officielle le 15 janvier 2001
- Convention territoriale 2000-2006 du grand projet de ville des Hauts de Garonne *
Signature officielle le 15 janvier 2001
- Convention cadre du contrat de ville de l'agglomération montoise 2000-2006 *
Signature officielle le 2 février 2001
- Convention cadre du contrat de ville de l'agglomération paloise 2000-2006 *
Signature officielle le 13 juillet 2000
- Convention cadre du contrat de ville de l'agglomération périgourdine 2000-2006 *
Signature officielle le 17 décembre 1999

- Protocole d'accord sur la ville de Morenux *
Signature officielle le 19 décembre 2000

Littérature grise

- La politique de la ville, une politique incertaine *
Article de Marie-Christine Jaillet, CIEU, in Regards sur l'actualité – avril 2000
- La politique de la ville. Histoire et organisation
Ouvrage, Antoine Anderson et Hervé Vieillard-Baron, ASH, 2000
- Entre procédure et politique ... les chefs de projet en Seine-Saint-Denis *
Profession Banlieue, septembre 1999
- Politiques de la ville - de la zone au territoire *
Antoine Anderson, Syros, 1998
- Violences urbaines, Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville *
Christian Bachmann et Nicole Leguennec, Albin Michel, 1996

Associations et politique de la ville

- Convention pluriannuelles d'objectifs entre l'Etat et les associations *
Circulaire du Premier ministre, JO du 2 décembre 2000
 - Les associations dans la politique de la ville. Petits projets, grandes solidarités *
Revue territoires, n°404, janvier 2000
 - Relations entre l'Etat et les associations dans les départements *
Circulaire interministérielle, JO du 30 décembre 1999
 - Politique de la ville et associations, fiches techniques *
Circulaire de la DIV, du 30 septembre 1999
 - Le rôle des associations dans la politique de la ville *
Circulaire du Ministre délégué à la ville, 9 septembre 1999
-

Culture et développement social urbain

65

- Quelles articulations entre politiques culturelles et politiques de la ville ? *

Texte de René Rizzardo, extrait d'une journée sur les politiques culturelles à la communauté urbaine de Lyon, 2000

- Politiques culturelles locales. Les territoires du sens *

Revue Territoires, n°413, déc 2000

- Cultures en ville ou de l'art et du citoyen *

Coordonné par Jean Métrol, L'Aube Editions, mars 2000

- Culture et développement *

Les cahiers du DSU, CRDSU, juin 1999

- Action culturelle dans les quartiers, enjeux et méthodes *

Bruno Colin, in Culture et proximité, hors série, 1998

- Les aléas du lien social : constructions identitaires et culturelles dans la ville *

Ouvrage collectif coordonné par Jean Métrol, La documentation Française, novembre 1997

Guides et sites pratiques

- Guide pratique de l'intégration *

ADRI, Editions La documentation française, Paris

- La politique de la ville et les associations *

Guide pratique, Collection Repères, les éditions de la DIV, 2000

- Les programmes européens et la politique de la ville *

Guide pratique, Collection Repères, Les éditions de la DIV, 2000

- Adultes-relais *

Fiches expériences, Collection Repères, Les éditions de la DIV, 2001

- www.ville.gouv.fr

Site de la DIV où beaucoup de documents sont téléchargeables, notamment en consultant i-ville (base de données thématique et territoriale)

● www.culture.gouv.fr

Le site du Ministère de la culture et de la communication propose de nombreux renseignements. A noter l'existence d'un portail très complet (22 rubriques) qui renvoie l'internaute sur une foule de sites intéressants.

● www.cr-aquitaine.fr

Pour découvrir le conseil régional aquitain et ses différentes interventions. A noter la présentation du contrat de plan Etat-Région.

● www.aquitaine.pref.gouv.fr

Le principal intérêt du site de la préfecture de région (SGAR) est de présenter le contenu et le zonage du programme européen " objectif 2 2000- 2006 " (soutien à la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle).

● www.cg33.fr

Site du conseil général de la Gironde détaillant missions, organisation, actualité de manière pratique et conviviale.

● www.gironde.pref.gouv.fr

Pour se renseigner sur les dispositifs de la politique de la ville, au delà du contrat de ville de l'agglomération bordelaise.

● www.cdc-mercure.fr

Site sur le développement territorial proposant, entre autres, des fiches de cas et des dossiers contre un abonnement. Quelques infos en accès libre.

● www.adri.fr

C'est une mine d'informations, mais on vous l'a déjà dit lors du compte rendu de l'atelier I

● www.cultures-urbaines.org

Ce " carrefour-ressources " sur les cultures urbaines, animé par La Vilette, la Friche Belle de Mai et l'ADRI, propose un magazine, un répertoire et des liens pour informer, explorer et mettre en réseau.

● musiques.de.nuit.free.fr

Présentation des artistes programmés et des différentes initiatives socio-culturelles menées par l'association Musiques de nuit.

CONTRIBUTIONS

Afin d'aller vraiment plus loin dans vos réflexions et vos actions

67

Développement culturel et cohésion sociale 69

par la direction de projet du contrat de ville de l'agglomération montoise

Action culturelle et intégration 76

par la délégation régionale du FAS Aquitaine

Culture et ville 81

par le président du Conseil Général de la Gironde

Nous souhaitons intégrer dans ces différentes contributions une illustration concrète d'un contrat de ville où la culture «prend toute sa place» pour paraphraser la circulaire abondamment citée dans ces actes. Nous avons parcouru toute la région avant de trouver notre bonheur du côté de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont. En effet, la convention cadre du contrat de ville de l'agglomération montoise identifie un volet «culture» parmi ses enjeux transversaux. La direction de projet (Tamara Arquoit, Maryline Perronne et Franck Hourmat) nous expliquent rapidement comment et pourquoi la problématique «développement culturel et cohésion sociale» s'est naturellement imposée comme l'un des 4 axes majeurs du contrat de ville.

Le développement culturel

par la direction de projet du contrat de ville de l'agglomération montoise

Les signataires du contrat de ville de l'agglomération montoise (Etat, communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, Conseil Général, FAS et OPDHLM) ont retenu la culture comme enjeu prioritaire et transversal du contrat de ville 2000 – 2006.

Au même titre qu'une politique de diversification des logements ou d'accompagnement vers l'emploi, le développement culturel est considéré comme susceptible de permettre d'agir sur les dynamiques d'exclusion de certains quartiers et populations. Dans le cadre d'un diagnostic partagé, les acteurs de terrains (services municipaux, associations, travailleurs sociaux, etc.) ont clairement exprimé l'existence de freins culturels qui limitent la portée de toute action en matière de prévention et d'insertion tant sur le champ de la santé, de l'éducation, des loisirs que de l'accès à l'emploi.

En effet, l'absence de l'appropriation de certains codes par les habitants des quartiers les plus en difficultés ne se traduit pas

simplement par un accès extrêmement limité aux pratiques et équipements culturels (mesuré en particulier pour les 6-16 ans dans le cadre d'une enquête lors de la mise en place du Contrat Educatif Local). Elle entraîne également d'importantes difficultés à appréhender le fonctionnement de telle ou telle institution (école, entreprise, etc.) et d'en cerner les demandes.

Inversement, les institutions et acteurs de terrains ne comprennent pas toujours l'importance et la particularité des valeurs ou représentations de tel ou tel groupe. Cette incompréhension réciproque, qui bien évidemment connaît des degrés selon les habitants et les acteurs locaux concernés, entraîne comportements de retrait ou d'agressivité. Elle limite fortement la portée de toute action sociale, économique sur ces territoires.

Dans le cadre du précédent contrat de ville, la commune de Mont de Marsan avait déjà fait le choix de s'appuyer sur une politique culturelle forte pour rechercher la plus grande mixité des populations ou pour permettre de faire évoluer l'image de certains quartiers. Ainsi, la création de l'Espace Coluche en centre ville a permis d'accueillir une population jeune très diverse tout en assurant la promotion de formes artistiques variées.

L'intervention d'intervenants culturels professionnels, en particulier dans le cadre de résidence au sein même des quartiers sur lesquels reposent des représentations particulièrement négatives, témoigne également d'une volonté politique de contribuer à une modification durable de leur image.

Pour la période 2001-2006, les signataires du contrat de ville ont souhaité affirmer leur volonté commune de considérer la culture comme un outil de rencontre de publics différents et comme un moyen de faire évoluer les stéréotypes attachés à certains quartiers et populations.

Plusieurs axes d'interventions, suite à un diagnostic commun, sont aujourd'hui posés :

- donner le goût et le désir d'agir et d'être avec les autres en favorisant des activités socialisantes et favorisant la participation,
-

- faciliter l'accès à la culture en développant la connaissance de différents publics de pratiques culturelles et socio-éducatives variées,
- faire évoluer les représentations de certains quartiers en valorisant les pratiques culturelles de populations marginalisées et en organisant une diffusion culturelle qui favorise l'itinérance des publics.

Dans le cadre des conventions d'application de la convention cadre, les signataires ont donc souhaité conclure d'ici fin 2001 une convention «culture pour la ville – cultures de la ville». La direction de projet et les services de la DRAC, en la personne de M. BONNAMY, se sont rencontrés et prévoient tout d'abord d'approfondir le diagnostic initial.

Le développement d'un travail en réseau, l'accompagnement renforcé des populations les plus fragiles, la formation de médiateurs, la nécessité de privilégier des actions mobilisant les familles sont des axes de travail qui devront être discutés et validés par les acteurs locaux .

Enfin, les opérateurs culturels locaux (organiseurs d'évènements ou gestionnaires d'équipements culturels) devront se réinterroger sur leurs pratiques actuelles et sur leur appropriation des objectifs posés par le contrat de ville.

Découvrons à présent le contenu, repris in extenso, du volet «développement culturel et cohésion sociale» de la convention cadre du contrat de ville de l'agglomération montoise.

Enjeux transversaux **Développement culturel et cohésion sociale**

Constats / problématiques

Des actions et équipements qui participent à l'accès à la culture des populations des quartiers sensibles, à la mixité des publics et à la promotion des formes d'expression artistique et pratiques

culturelles diversifiées :

- Au sein des quartiers (ateliers-résidences),
- Hors quartier : certaines actions événementielles ou équipements (Espace Coluche) ayant un rayonnement intercommunal.

Mais des difficultés d'accès à l'offre culturelle et de loisirs existante, qui demeurent pour les publics les plus captifs et les plus fragilisés du quartier :

- faible participation des enfants et adolescents des deux quartiers aux activités de loisirs en dehors du cadre scolaire et périscolaire (cf. enquête CEL),
 - barrières psychologiques par rapport à l'utilisation de certains équipements ou manifestations perçus comme distants et élitistes,
 - poids des difficultés psychologiques et sociales qui conduit les populations les plus fragiles à se détourner des activités culturelles et de loisirs (perte de confiance, difficultés à affronter le regard des autres, à s'autoriser à avoir des pratiques de loisirs en situation de précarité économique). Une position en retrait qui ne signifie pas un désintérêt pour les activités culturelles et de loisirs (cf. enquête du Conseil général), mais qui rend complexes l'expression de la demande, la rencontre avec l'autre, l'intégration à des structures dont on ignore les codes,
 - difficulté des adultes à s'engager dans des activités structurées et régulières et des aspirations centrées davantage sur l'exploration de différentes pratiques auxquelles ne répond pas le milieu associatif,
 - manque de savoir-faire pour accompagner les publics «non initiés» dans les lieux dédiés à la culture,
 - difficulté des associations et de leurs bénévoles à accueillir et intégrer à leur action les publics en difficultés (ainsi confortés dans leur position d'exclus).
-

Des freins culturels et une faible appropriation des «codes» qui limitent la portée des actions en matière de prévention et d'insertion, tant sur le champ de la santé, de l'éducation, des loisirs que de l'accès à l'emploi.

Un travail en réseau peu développé et des cloisonnements entre différentes formes d'expression artistique et pratiques culturelles, selon les territoires et milieux sociaux :

- une expérience de travail en réseau autour de l'Espace Coluche (EC) qui a permis de développer des passerelles entre le centre ville et les quartiers (partenariat EC / animateurs), entre des structures associées à des formes d'expression musicale différentes (Rock school / Ecole départementale de musique),
- mais une coordination des acteurs et une formalisation du partenariat qui restent ponctuelles entre les différentes structures intervenant dans le champ culturel et les structures de quartier, écoles, ayant le contact avec les populations. Cette situation participe à un accès inégalitaire aux pratiques culturelles (exemple : l'éveil musical assuré par l'école de musique hors temps scolaire ne touche qu'une population «initiée»),
- des actions et manifestations culturelles qui ne contribuent pas pleinement à l'évolution des représentations attachées aux quartiers et à certaines populations ou communautés, faute de favoriser véritablement la rencontre des publics différents.

Enjeux et objectifs

Reconnaissance de la culture comme :

- levier d'accès à la citoyenneté,
- levier d'éveil de l'individu à son identité, à l'autre
- levier d'intégration et de socialisation,

- support de rencontre de différents publics autour d'intérêts communs, au-delà des clivages sociaux et territoriaux.

Prise en compte des objectifs d'intégration des populations des quartiers :

- mise en place de conventions précisant les modalités de prise en compte de ces objectifs,
- accompagnement des publics fragiles dans la découverte de nouveaux lieux, de nouvelles pratiques : formation du personnel d'encadrement/médiateurs.

Développement de l'éveil culturel précoce, dans le cadre scolaire et périscolaire par la généralisation des parcours culturels :

- favoriser la constitution d'équipes qualifiées, le partenariat et la complémentarité avec les acteurs de terrain (écoles, associations de quartier, centre de loisirs, ...)
- privilégier les actions susceptibles d'intéresser et mobiliser la famille, la communauté plutôt que l'enfant seul,
- clarifier les objectifs/rôles/modalités de fonctionnement du partenariat.

Evolution des stéréotypes attachés aux quartiers et populations, renforcement des échanges entre publics et territoires (par opposition aux processus de repli élitiste ou communautaire) :

- soutien et valorisation des pratiques culturelles et artistiques des populations marginalisées (populations des quartiers, gens du voyage...),
- diffusion culturelle favorisant l'itinérance des publics et l'appropriation de nouveaux lieux et territoires (ex : manifestations tournantes, parcours culturels),
- communication sur les quartiers et leurs habitants (ex : charte de presse)

Accompagnement des populations les plus fragiles dans l'accès à la culture comme support de développement personnel et

composante d'un parcours d'insertion :

- l'accompagnement des publics les plus fragiles à la découverte et l'exploration de nouvelles pratiques,
- travail sur l'expression de la demande et la formulation de projet (nécessité de prendre appui sur ce qui fait sens pour la personne),
- développement de partenariats entre structures d'insertion par l'économie (régie de quartier, Mission locale landaise, Point emploi) et les acteurs sociaux pour travailler sur la notion de parcours.

Ouverture culturelle et appropriation des valeurs citoyennes :

- développement des situations d'échanges et de rencontres entre habitants des quartiers sensibles et du reste de l'agglomération autour de centres d'intérêt et projets communs,
- incitation à la participation et à l'implication dans des projets d'intérêt commun (ex : amélioration du cadre de vie).

Action culturelle et intégration

par la délégation régionale du FAS

Facteur de reconnaissance, de valorisation, de tolérance et d'ouverture à «d'autre», et support de socialisation, de participation, et parfois d'insertion professionnelle, l'action culturelle joue un **rôle moteur dans une démarche globale d'intégration**, tant à travers sa dimension de création qu'à travers les pratiques individuelles ou collectives qu'elle suscite. Cette conviction est partagée par de nombreux acteurs de la politique de la ville en Aquitaine, mobilisés sous l'impulsion de la DRAC autour d'un réseau de professionnels, d'opérateurs associa-tifs et d'équipements, que le FAS a contribué à soutenir et à rapprocher des acteurs locaux de l'intégration.

En préconisant l'élargissement de la capacité d'action de l'établissement dans le domaine culturel, le Plan Stratégique du FAS conforte la volonté régionale du FAS de développer la dimension culturelle dans l'ensemble des programmes régionaux d'intégration (école, jeunes, actions sociales de proximité, formations de base...). Le FAS renforcera également son soutien aux initiatives régionales **qui concilient les objectifs de qualité artistique des projets et des produits, et les objectifs de participation active des publics issus de l'immigration à leur élaboration.**

Ces principes ne renvoient pas à la définition d'une politique culturelle, qui relève en tout état de cause de la DRAC et des collectivités territoriales compétentes, ni à la subordination des interventions de l'établissement aux critères, par ailleurs légitimes, de l'excellence culturelle.

L'intervention régionale du FAS reste conditionnée par la finalité sociale et d'intégration des projets culturels, et par leur inscription dans une démarche de qualité, fondée tout autant, sur la rigueur artistique des intervenants, que sur leurs capacités pédagogiques de mobilisation des acteurs de terrain et des «publics».

Le FAS reste ainsi très attaché à la **promotion des actions culturelles de proximité**, dans la perspective de favoriser leur évolution, et leur reconnaissance dans le champ culturel par les acteurs de droit commun.

Ces principes requièrent une démarche partenariale inscrite dans la durée, et dans une dynamique locale. Dans ce cadre, on retiendra deux priorités majeures et complémentaires :

1. Le soutien à **l'émergence d'initiatives de création ou de groupes locaux** portés notamment par des acteurs issus de l'immigration, qui contribuent positivement à la transformation des représentations de l'immigration et/ou des quartiers «défavorisés». Il conviendra dans ce domaine de s'appuyer sur les capacités d'expertise de la DRAC, de Collectivités Territoriales et de certains opérateurs.
2. Le soutien aux projets culturels locaux visant **l'accès aux pratiques culturelles à travers** :
 - Des ateliers adaptés de sensibilisation et/ou d'apprentissage technique dans diverses disciplines (théâtre, musique, écriture, danse, cinéma...).
 - La participation à l'élaboration et à la réalisation de «produits culturels» de qualité, mobilisant un public diversifié dans un objectif d'ouverture.
 - L'animation de manifestations ponctuelles ou régulières, susceptibles de témoigner de la richesse des cultures «différentes», ou de valoriser les apports de l'immigration au patrimoine commun.
 - Une attention particulière sera portée aux projets axés sur **la mémoire de l'immigration** et l'histoire de certains territoires qui ont joué ou jouent un rôle important dans l'accueil de ces populations.
 - La culture, tant dans sa dimension créative que dans les pratiques culturelles, est un facteur de reconnaissance, d'expression, de valorisation, de compréhension, d'échange et de socialisation.

Ainsi, l'établissement soutiendra des initiatives de toute nature ou dimension qui, inscrites dans la durée, reposant sur un travail de terrain bien inséré dans le milieu local, visant à associer les publics à la production et/ou à la pratique de la culture, sous toutes ses formes, en veillant à la fois, à associer les publics à la production ou à la pratique de la culture, et à favoriser brassage, échange, et désenclavement.

Relèveront également de cette approche les actions culturelles révélatrices de l'identité des jeunes issus de l'immigration, problème souvent central pour eux, de même que les actions qui permettront de renouer les liens entre des générations.

Lutter contre les discriminations

La priorité qui consiste à lutter contre toute forme de discrimination doit s'appliquer et être prise en compte dans le domaine culturel qui est porteur d'une forte valeur symbolique même si les difficultés d'accès aux formes traditionnelles de la culture, paraissent plutôt relever de difficultés d'ordre social ou culturel (incluant parfois des conditions d'ordre territorial : quartiers excentrés, conditions de déplacement, politiques tarifaires etc...), que relever de véritables formes de discrimination raciale ou ethnique.

Ne pas créer de différence, ne pas traiter différemment le public immigré ou issu de l'immigration, permettre à tous d'accéder à des pratiques artistiques et culturelles de qualité, pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'artistes professionnels dans des démarches d'apprentissage, d'ateliers, avoir accès à des lieux de diffusion reconnus et ouverts à toutes les formes d'expression, c'est le sens des aides du FAS dans ce domaine.

L'action du FAS par rapport à la question de la discrimination dans le domaine de l'action culturelle, doit s'articuler autour des points suivants :

- favoriser l'accès de tous aux pratiques culturelles,
 - agir sur les institutions de droit commun pour participer à cet accès et à la prise en compte des attentes, besoins,
-

- démarches relatives aux formes de cultures émergentes,
- promouvoir la diversité culturelle, favoriser le métissage culturel et faciliter l'expression des cultures des populations issues de l'immigration.
 - maintenir un fort niveau d'exigences de qualité (critères techniques, professionnalisme des équipes, accompagnement par des artistes, etc...)
 - contribuer à l'ouverture des lieux de diffusion,
 - prévoir un accompagnement pédagogique des publics pour permettre l'accès au patrimoine (ex : musées, conservatoires, scènes nationales...).
 - contribuer au développement d'une véritable démocratie culturelle.

Information et accès au droits

L'accès à l'information sur les droits et les devoirs, la communication et la valorisation des actions ou dispositifs qui accompagnent l'intégration sont des éléments importants qui doivent de plus en plus être pris en considération. Le FAS s'inscrira activement dans toute action de lutte contre les discriminations afin de permettre à chacun de pouvoir bénéficier de ses droits, de renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt de valeurs de droits et de devoirs.

Dans cet esprit, le FAS maintiendra son soutien aux radios associatives, qui pratiquent une information de proximité sur les questions de l'intégration en direction de tous publics, français et immigrés, et permettent l'expression de la diversité culturelle.

Le FAS encouragera à la mise en synergie, à la cohérence et au travail en réseau de différentes initiatives en matière de centre de documentation, d'information ou de diffusion d'outils concernant les questions de l'immigration et de l'intégration. Il veillera à la complémentarité de ces actions avec les structures du droit commun.

La Délégation Régionale du FAS considère que le dévelop-

pement des plates-formes de services publics est à privilégier, dans la mesure où, par leur implantation de proximité, elles permettent à ces populations d'accéder à l'information et aux dispositifs de droit commun.

La communication et l'information sont un des outils d'excellence pouvant contribuer au débat public sur les enjeux de l'intégration, de contribuer à forger et à faire évoluer l'opinion publique ainsi que d'agir sur les représentations que la société d'accueil se fait de ces populations.

La communication et l'information doivent contribuer à lutter contre le racisme, la xénophobie et les discriminations en faisant reculer les préjugés, les peurs, les enfermements.

La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche qui doit conduire à rappeler la loi et libérer la parole pour briser les tabous du silence qui pèsent sur certaines pratiques.

Culture et ville

par le président du Conseil Général de la Gironde

81

La culture façonne l'image et la compréhension du monde, elle détermine nos comportements et nos valeurs. Loin d'être un simple divertissement, elle est partie intégrante de la formation de l'homme et du développement de la société, en un mot de la citoyenneté. C'est pourquoi, la politique culturelle du Conseil Général de la Gironde s'inscrit depuis de nombreuses années dans une optique de démocratisation culturelle et de développement territorial. Elle se prolonge tout naturellement dans le cadre d'une politique de la ville.

Les contrats de développement social, créés en 1993, ont contribué à une revitalisation du tissu social, sur des territoires urbains ou ruraux, grâce à des interventions inscrites dans un mouvement de coopération avec les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain.

Les aides financières du Conseil Général à la vie culturelle départementale stimulent par ailleurs les initiatives locales qui contribuent au développement du territoire, à la réduction des inégalités d'accès à la culture, à l'expression des diversités culturelles. On ne citera qu'un exemple, celui du programme «billets courant d'art» qui a permis la prise en charge de plus de 12 500 participations de jeunes à des manifestations, visites ou ateliers culturels en 2000.

Ces dispositifs seront progressivement coordonnés dans le cadre des contrats de développement durable que le Conseil Général passera avec les pays girondins et les communes de l'agglomération bordelaise. Le Département se montrera particulièrement attentif à ce que les attentes et les besoins des populations soient pris en compte. Il veillera à ce que la pluralité des domaines

culturels, des publics et des approches soit respectée et à ce que l'ensemble des acteurs agissent dans un esprit de transversalité et de responsabilité partagée.

«Culture et ville», voilà qui pose des jalons de qualité. A nous, avec modestie et passion, de donner du sens à ces mots accolés ensemble !

Le Président du Conseil Général,
Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde



CIRCULAIRE

Culture et politique de la ville, 19 juin 2000

La Ministre de la Culture et
de la Communication

Le Secrétaire d'Etat au Patrimoine et
à la Décentralisation culturelle

19 Juin 2000

Le Ministre Délégué à la Ville

à

Madame et Messieurs
les Préfets de Région
Directions Régionales
des Affaires Culturelles

Mesdames et Messieurs
les Préfets de Département
Services Départementaux
de l'Architecture et du Patrimoine

Objet : Culture et politique de la ville

Préparation et suivi des volets culture des contrats de ville : les conventions «culture pour la ville - cultures de la ville»

La politique de la ville s'inscrit dans vos priorités d'action. Le Gouvernement a décidé d'intensifier la mise en œuvre de cette politique sous la forme de **contrats de ville** qui seront inclus dans les prochains contrats de plan Etat-Région (2000-2006) et qui pourront s'inscrire dans les futurs contrats d'agglomération.

Renforcer la cohésion sociale dans les villes, contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère, mobiliser les acteurs autour d'un projet commun, construire un nouvel espace démocratique avec les habitants et garantir le pacte républicain sur tout le territoire, tels sont les objectifs de la politique de la ville que le Comité Interministériel à la Ville a rappelés lors de sa séance du 30 juin 1998.

La culture, dans son ambition et dans sa capacité à interroger et à mettre en perspective l'ensemble des enjeux de société, est une dimension à part entière de la politique de la ville. A ce titre, et dans la suite de ce qui a déjà été engagé, elle doit prendre toute sa place dans les prochains contrats de ville. La construction, qui s'inscrit nécessairement dans la durée, d'une véritable démocratie culturelle qui prenne en compte les

besoins et les aspirations des habitants aussi bien dans leur relation avec l'espace urbain et le bâti dans leur conception et leur réalisation, qu'en ce qui concerne les pratiques artistiques et culturelles, doit y occuper une place centrale, dans un esprit de partage et de rencontre, d'élargissement et d'ouverture.

Agir pour la démocratie culturelle au sein d'un territoire, c'est favoriser la circulation des œuvres et des personnes, contribuer à la reconstitution d'un lien social, modifier sensiblement les relations entre centre et périphérie par la création de nouveaux pôles de centralité, inclure l'exigence architecturale et urbaine et donner aux réseaux de création et de diffusion une nouvelle légitimité, en les inscrivant dans les territoires urbains.

La présente circulaire a pour objet de définir, en tenant compte des acquis et de leur évaluation, les principes d'intervention commune du ministère de la culture et de la communication et du ministère délégué à la ville dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats de ville.

I. Les principes d'intervention :

En fonction de ce principe central de construction de la démocratie culturelle et de la triple démarche de qualification, de réalisation et de médiation qu'elle implique, les objectifs que vous retiendrez sont les suivants :

- favoriser l'accès de tous aux équipements culturels par une mise en réseau des institutions de référence et des structures culturelles de proximité, en vous appuyant sur la charte des missions de service public ;
- contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain par la qualification de ces structures de proximité qui doivent constituer des pôles de ressources de ville ou de quartier, inscrits dans un réseau d'agglomération : lieux de pratique artistique et d'appui aux initiatives locales
- développer les actions de soutien et de qualification des pratiques artistiques émergentes ;
- soutenir l'appropriation par des équipes artistiques de nou-

veaux lieux tels que les friches urbaines ;

- faciliter, par les médiations nécessaires, la réflexion et l'intervention des habitants sur l'architecture, l'espace public et l'habitat et leur dialogue avec les professionnels ;
- ouvrir à la diversité des cultures et des modes d'expression le réseau des équipements investis d'une mission de service public ;
- impliquer les institutions de conservation et de diffusion du patrimoine et les établissements d'enseignement et de formation dans ces actions ;
- inscrire votre action dans la durée, par la mise en place de procédures partenariales.

La mise en œuvre de ces objectifs devrait contribuer à :

- redonner à la ville son rôle de creuset et lui restituer sa capacité d'intégration en favorisant la mixité sociale et la diversité culturelle ;
- mettre en place les instruments d'une meilleure compréhension de la ville par la connaissance de l'architecture et l'appropriation de l'espace urbain, avec le concours d'architectes, d'urbanistes, de sociologues et d'artistes ;
- promouvoir, dans une perspective pluriculturelle l'expression des cultures d'origine des populations issues de l'immigration, encourager leur rencontre avec la création traditionnelle et le métissage des formes et des contenus.

Vous pourrez, le cas échéant, rechercher le concours d'autres services de l'Etat, pour donner à vos interventions une efficacité accrue et mieux assurer le lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

II. La mise en œuvre :

Pour rendre plus lisible et plus efficiente cette politique, il vous revient d'élaborer, avec les partenaires locaux, un programme pluriannuel, qui pourra prendre la forme d'une convention thématique du contrat de ville "culture pour la ville - cultures de la ville", propre à assurer la cohérence des actions et à fédérer, dans la diversité de leurs compétences et de leurs approches, l'ensemble des acteurs de terrain.

Il convient à cet effet :

- de procéder à une analyse de la situation partagée avec les partenaires locaux, le cas échéant, avec l'aide d'experts ;
- de concevoir un programme et de construire une stratégie de long terme, en vous appuyant sur la durée nouvelle des contrats de ville ;
- de prévoir un dispositif concomitant de formation et d'évaluation ;
- de mobiliser pour le financement du programme appréhendé dans son ensemble, outre les crédits d'Etat et ceux des collectivités territoriales signataires, les fonds structurels européens, les crédits du Fonds d'Action Sociale et les contributions de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- de prévoir avec l'ensemble des partenaires un dispositif de pilotage et de suivi animé, du côté de l'Etat, par le sous préfet chargé de mission pour la politique de la ville et le directeur régional des affaires culturelles.

Il est très important, tout en assurant le plus possible la présence de la dimension culturelle dans le maximum de contrats de ville, que vous puissiez mener complètement cette démarche stratégique de conventions thématiques «culture pour la ville - cultures de la ville» sur un certain nombre d'entre eux choisis pour présenter à vos yeux les enjeux les plus représentatifs.

Vous veillerez à ce qu'un bilan de ces conventions soit établi régulièrement dans le cadre du dispositif de suivi des contrats de ville de votre région et transmis à la délégation au développement et à l'action territoriale, à la délégation interministérielle à la ville et à l'ensemble des directions et délégations de l'administration centrale. Ce bilan aura vocation à repérer les actions innovantes, à les valoriser auprès des acteurs professionnels et associatifs de la politique de la ville et des élus, à favoriser l'animation des conventions «culture pour la ville - cultures de la ville» et à contribuer à leur évaluation.

Catherine TASCA
Michel DUFFOUR

Claude BARTOLONE

annexe

Les conventions thématiques «culture pour la ville - cultures de la ville», doivent intégrer, dans la mesure du possible, les procédures contractuelles existantes dont les objectifs sont notamment :

- **Le redéploiement de la vie culturelle sur l'ensemble de l'espace urbain**

La mise en réseaux des équipements culturels de proximité et leur liaison avec les grands établissements culturels devra être favorisée. La mise en œuvre de la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant et la mise en place de politiques tarifaires permettront d'élargir l'accès aux œuvres du passé et aux créations contemporaines d'artistes, photographes, metteurs en scène, plasticiens, comme aux formes émergentes issues des «cultures urbaines», des musiques amplifiées et des arts de la rue.

- **Le développement de l'éducation et l'apprentissage artistique et culturel**

Il conviendra de s'appuyer sur les contrats éducatifs locaux (CEL) qui contribuent au volet éducatif de la politique de la ville pour développer des projets de sensibilisation artistique en lien avec les associations et l'institution scolaire, telles que les classes de ville. Les contrats ville-lecture qui sont l'outil principal de mise en réseau de l'offre de lecture et de fédération des acteurs du livre, les conventions ville-cinéma, ainsi que l'opération «Cinéville», qui succède à «Un été au ciné» pourront être sollicités. L'ensemble des établissements culturels et des établissements d'enseignement spécialisé (écoles d'art, de musique, d'architecture) pourront être mobilisés.

- **La prise en compte des réalités socio linguistiques des territoires**

La question de la langue tient une place fondamentale dans la dimension culturelle. Cette question complexe et sensible fera l'objet d'une articulation entre la politique de la ville et la poli-

tique de la langue française et des langues de France dans la lutte contre les exclusions.

● **Le soutien et la valorisation des pratiques artistiques en amateur et des expressions artistiques émergentes**

La circulaire du 15 juin 1999 relative aux pratiques artistiques en amateur définit les conditions du soutien du ministère de la culture et de la communication aux pratiques artistiques en amateur notamment par la mise à disposition de ressources et de services. Toute action favorisant une meilleure appropriation et compréhension de la ville relèvera de ces formes de soutien.

● **L'amélioration du cadre de vie urbain**

Les DRAC et les SDAP, en collaboration avec les CAUE, apporteront leur concours à toute réflexion sur la qualité architecturale et urbaine et s'impliqueront le plus en amont possible, dans les grandes opérations urbaines type «grands projets de ville» (G.P.V.). Les procédures de la commande publique et le 1% artistique pourront également être mobilisés pour des opérations portant sur la requalification de l'espace public ou sur la création de nouveaux espaces urbains.

● **La connaissance du patrimoine architectural et urbain**

Il conviendra de repérer et de promouvoir des études et analyses portant notamment sur la production, les usages et l'appropriation du cadre bâti contemporain. En ce domaine, les commissions régionales du patrimoine et des sites pourront être consultées. Différents dispositifs pourront être sollicités : les conventions de ville et pays d'art et d'histoire et les conventions de ville pour l'architecture et le patrimoine ;

Deux initiatives seront prochainement lancées :

- la première aura pour objet de promouvoir la valorisation des archives municipales afin de les rendre plus accessibles à tous ceux qui veulent connaître l'histoire de la ville et de contribuer ainsi à la mise en perspective des projets urbains
- la seconde aura pour objet de faire travailler les professeurs et les élèves des écoles d'architecture avec des groupes de jeunes des quartiers faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain, notamment dans le cadre des Grands Projets de Ville.

Il vous appartiendra de vous saisir de ces deux initiatives, dont les modalités vous seront précisées ultérieurement, afin d'assurer leur mise en œuvre dans vos départements .

- **Le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication**

On associera en particulier les Espaces Culture Multimédia et les bibliothèques ou médiathèques municipales qui sont des lieux d'accès et de formation aux nouvelles technologies.

Des recherches et des expérimentations, tels que le travail exploratoire conduit par le ministère délégué à la ville en Seine Saint Denis autour du thème «langage, langue et lien social», pourront venir enrichir la réflexion et la mise en œuvre des contrats de ville.

PARTICIPANTS

soit l'ensemble des femmes et des hommes qui ont assisté aux entretiens

91

A

- Jacqueline ABADIE** : directrice du DSU à la mairie de Bordeaux
Chantal ACHILLY : directrice de L'Odyssee, Périgueux
Geneviève ANDUEZA : Salon du livre, Bordeaux
Frédéric ARNAUD : animateur au service jeunesse
à la mairie de Pessac
Christophe ARPAILLAGE : chef de projet contrat de ville
à la mairie de Lormont
Laurent ARPIN : responsable logistique
à l'association Suricate, Pessac
Laurence ATTANE : Office artistique de la région Aquitaine, Bordeaux
Agnès AUBAGUE : étudiante médiatrice culturelle, Bordeaux
Thérèse AUCLAIR : directrice de la Maison des femmes du Hédas, Pau

B

- Manuel BAMBERGER** : chargé de mission au Ministère de la culture et de
la communication, Paris
Valérie BANNIER : coordinatrice du Réseau aquitain des musiques
amplifiées, Bordeaux
Cédric BARBEAU : animateur au centre social La Colline, Cenon
Boris BARBIERI : chargé de mission à Eurodédicls, Mérignac
Jean- François BARRUEL : chargé de mission culture à la direction nationale
du FAS, Paris
Sandrine BARTHOLOME : direction de la culture du Conseil général de la
Gironde, Bordeaux
Annie BARRIERE : adjointe au maire de la ville de Mérignac
Virginie BASSOMPIERRE : Bordeaux
Thierry BAULT : Bordeaux
Hugues BAZIN : chercheur en sciences sociales, Clichy
Driss BELFQUI : animateur à l'ACRIJ, Cenon
Foued BELHADJ : peintre urbain, Bordeaux
Adrien BELIGOT : appelé du contingent
à la Sous-préfecture de Bergerac

- Hamid BEN MAHI** : directeur artistique de la compagnie Hors-série, Floirac
- André BENEDETTO** : directeur du théâtre des Carmes, Avignon
- Monsieur BENESTY** : directeur de la MJC Pau
- Jean-Luc BENGUIGUI** : directeur du centre social et culturel St Pierre, Bordeaux
- Michel BERTHOD** : directeur régional de la DRAC Aquitaine, Bordeaux
- Bruno BERTRAND** : activateur à Quartiers d'Aquitaine, Bordeaux
- Michelle BEYNAUD** : animatrice socio-culturelle au centre social du Burck, Mérignac
- Catherine BIENFAIT** : service formation/orientation de l'IDDAC, Le Bouscat
- Guy BILDE** : retraité, MJC Centre ville de Mérignac
- Dominique BIONDINI** : chef de bureau au Conseil général Gironde, Bordeaux
- BLADE** : Graffiti-Artiste, Bordeaux
- Stéphane BLANCHON** : chargé de la politique de la ville et des relations internationales à Musiques de nuit diffusion, Eysines
- Gérard BLASQUEZ** : chargé de mission renouvellement urbain à la délégation régionale de la CDC, Bordeaux
- Richard BLOCH** : directeur du conservatoire de Mérignac
- Karine BOEKLAGE** : AMAC / Café music, Mont de Marsan
- Jean-Paul BOILEAU** : musicien et responsable administratif au GAM, Pau
- Sabine BON** : directrice du centre social Jean Moulin, Bergerac
- Michel BONNAMY** : chargé de mission politique de la ville à la DRAC Aquitaine, Bordeaux
- Jean Claude BONNET** : animateur à Culture et promotion Aquitaine, Bordeaux
- Serge BONNIN** : directeur de La casa musicale, Perpignan
- François BONNIN** : coordonnateur vie des quartiers à la mairie de Bègles
- Fazette BORDAGE** : directrice de l'association Les Mains d'œuvre, St-Ouen
- Corinne BORROT** : responsable administratif de Marlou films, Floirac
- Sylvie BOUDINET-REBIERE** : directrice de projet du contrat de ville de l'agglomération Bayonnaise
- Jean-Paul BOUDOU** : chef de projet contrat de ville à la mairie de Toulouse
- Isabelle BOUSQUET** : coordinatrice pépinière au Krakatoa / Transrock, Mérignac
- Béatrice BRETHES** : chef de projet contrat de ville à la mairie de Bègles
- Jean-François BRIAND** : association Mosaïque, Boulazac
- Geneviève BRUN** : Centre de ressources culturel Midi-Pyrénées, Toulouse
- Patricia BRYKS** : CREPS Aquitaine, Talence
-

C

- Christine CAMATTA** : étudiante, Léognan
Valérie CAMBOU : chargée de mission au Festival du conte
interculturel de St Michel, Bordeaux
Jeanne-Marie CARDON : correspondante DIV en Midi-Pyrénées, Toulouse
Hervé CASTELLI : activateur à Quartiers d'Aquitaine, Bordeaux
Maité CAZAUX : directrice générale adjointe politique de la ville à la
mairie de Cenon
Bernard CELIN : directeur MJC CL2V, Bordeaux
Laure CHAILLOUX : directrice de l'ARA, Roubaix
Wahid CHAKIB : chargé de mission à ALIFS, Bordeaux
Michelle CHAPEAU : affaires culturelles / bibliothèque municipale de
Mérignac
Evelyne CHARRIER : association CLAL, Mérignac
Laurence CHAUVEAU : étudiante, Pessac
Nabil CHERCHARI : médiateur hip-hop à Asphalt development,
Bordeaux
Hervé CHIRON : chargé de mission politique de la ville à la mairie
de Cenon
Sylvie CHOLLET : Centre de ressources vie associative à la FOL 33,
Bordeaux
Patrice CLAVERIE : responsable culturel à la mairie de Cenon
Isabelle CONDEMINÉ : chargée de mission mécénat culturel à la direction
nationale de la CDC, Paris
Philippe CONRATH : directeur de l'association Africolor, Paris
Dany COREA : responsable du service culture à la mairie de
Coulounieix-Chamiers
Manuel CORNEAU : chargé de mission DSU à la mairie de Mérignac
Claudine COURAUD : bibliothèque municipale de Mérignac
Corinne COURREGES : chargée de mission prévention à la mairie de
Cenon
Anne-Sophie CROQUISON : stagiaire médiatrice culturelle, Les taupes secrètes,
Bordeaux

D

- François DAGUISE** : régisseur, Bordeaux
Gwenaëlle DALLOUX : stagiaire animatrice socio-culturelle, Carbon-Blanc
Véronique DANIEL : secrétaire générale pour l'action culturelle à la
DRAC Aquitaine, Bordeaux
Olivier DARETHS : directeur de la maison de quartier Les pins Cap
Léo, Mérignac
Sylvie DARREGERT : consultante psychosociologue au CREHAM,
Bordeaux
Daniel DAUBOS : directeur de la mission locale Technowest,
Mérignac

Participants

94

- Bénédicte DE LATAULADE** : consultante, Paris
Willy DELBREIL : étudiant, Bordeaux
Henri DESHAYES : délégué fédéral des MJC, FRMJC Aquitaine, Mérignac
- Jean-Marie DESPEYROUX** : metteur en scène à l'Espace 3, Talence
Manuel DIAS : délégué régional du FAS Aquitaine, Bordeaux
- Jean Jacques DIDIER** : bénévole au Collectif 24, Périgueux
Maryse DOUMAX : responsable du service culture à la mairie de Bassens
- Delphine DUBESSET-BEGAIN** : étudiante médiatrice culturelle, Mérignac
Hélène DUBOURDIEU : responsable action culturelle à la mairie de St Médard en Jalles
- Isabelle DUCOM** : théâtre Saragosse, Pau
Albert DUPUY : secrétaire général de la préfecture de la Gironde, Sous Préfet à la ville
- Frédéric DURNERIN** : directeur du centre culturel Agora, Boulazac
Sébastien DURUPT : agent de développement culturel à la Communauté de communes de Lauzun
- Jean-Marc DUTRETEAU** : responsable CCPD à la mairie de Bassens
Patrick DUVAL : directeur de projet du contrat de ville de l'agglomération Lavalloise
Patrick DUVAL : directeur de Musiques de nuit diffusion, Eysines

E

- Hassan EL HOULALI** : chargé de mission à Surf insertion, Bordeaux
Michelle ELBAZ : responsable pédagogique à Anabase, Bordeaux
Gérald ELBAZE : président de Médias-cité, Le Haillan
Monsieur ERBAH : MJC de Pau
Didier ESTEBE : directeur du Krakatoa / Transrock, Mérignac
Caroline EVRARD : animatrice du centre social et culturel St Pierre, Bordeaux

F

- Gabi FARAGE** : opérateur au Bruit du frigo, Bordeaux
Mona FARUD : mairie de St-Pierre du Mont
- Mohamed FAZANI** : directeur pédagogique, Bordeaux
Joëlle FERRER : animatrice au Point AFI, Bon-Encontre
Francine FORT : directrice d'Arc en rêve, Bordeaux
- Mirande FRICHOT** : Espace culturel brésilien, Bordeaux
Yannick FURLAN : chargé de mission, direction de projet au contrat de ville de l'agglomération Bayonnaise
Richard FURRER : président de l'Espace social Alain Coudert, Pessac

G

- Henri GABINAUD** : directeur de la MJC du centre ville, Mérignac
-

- Frédéric GARCIA** : animateur à la MJC CL2V, Bordeaux
Madyl GARIDOO : présidente du théâtre du Mascaret, Plassac
Frédéric GAUDILLAT : directeur du centre social St-Exupéry,
Coulounieix-Chamiers
Sylvain GAUTIER : directeur de la culture et de la citoyenneté au
Conseil général de la Gironde, Bordeaux
Loïc GEINDRE : chargé d'étude à l'agence Place, Bordeaux
Daniel GILLET : directeur de l'association Mosaïque, Boulazac
Hélène GODICHAUD : directrice de Cristal radio, Terrasson
Marie Alice GODIN : Bordeaux
Philippe GOMIS : association Coast II coast, Bordeaux
Christophe GONZALEZ : directeur de Suricate, Pessac
Olivier GOT : Preignac
Nicole GRATACAP : directrice du centre social du Grand Parc,
Bordeaux
Laurent GRAUX : appelé du contingent
à la préfecture de la Gironde, Bordeaux
Hélène GRAVES : animatrice réseau théâtre à la Ligue girondine de
l'enseignement, Bordeaux
Christian GRENET : directeur du Centre de ressources culturel
Midi-Pyrénées, Toulouse
Fabrice GREZE : directeur du centre social de Capeyron, Mérignac
Claude GUILLEMANE : animateur au centre social et culturel de Floirac,
Floirac

H

- Gwenaëlle HARMIN** : Salon du livre, Bordeaux
Jean Philippe HAUFEURT : chef du service politique de la ville au Conseil
régional d'Aquitaine, Bordeaux
Daniel HEBTING : directeur de la MJC Berlioz, Pau
Marie Françoise HEDIER : étudiante, formation COMEC, Bordeaux
Christophe HENRY : mairie d'Ambarès et Lagrave
Christiane HERRERO : directrice nationale de l'action culturelle au FAS,
Paris
Christine HOURCQ : chargée de mission au FAS Aquitaine, Bordeaux
Pierre HURMIC : conseiller régional délégué à la politique de la ville,
conseil régional d'Aquitaine, Bordeaux

I

- Khalid IBBANOU** : Passe association, Terrasson
Yannick IMBERT : secrétaire général aux affaires régionales, Bordeaux
Monsieur ISSRINY : MJC Pau, Pau

I

- David JEANNOT** : animateur au centre social Sainte Eulalie

Participants

- Marie-José JERMAR** : présidente de la MJC centre ville de Mérignac
Corinne JISTA : chargée de production à Périphéries production, Cenon
Daniel JOUAVILLE : formateur / consultant à Martignas

K

- Nathalie KANDEL** : bibliothèque de Mérignac
Taoufik KARBIA : directeur d'ALIFS, Bordeaux
Mounir KECHICH : garde champêtre culturel
au Collectif de ressources Bordeaux nord
Myriam KEGHIDA : étudiante au CREPS Aquitaine, Talence
Daniel KLEIN-DUBOIS : médiateur hip-hop à Asphalt development, Bordeaux
Alain KROL : directeur du service culturel à la mairie de Floirac
Azzedine KYAL : animateur à la Maison de la vie citoyenne, Bayonne

L

- Virginie LABBE** : coordinatrice d'activités culturelles à l'association Ardilla, St Macaire
François LACO : directeur de la DDJS de la Dordogne, Périgueux
Jean-Philippe LAFARGUES : animateur au centre social de Bordeaux nord
Monique LAFON : correspondante régionale de la DIV en Aquitaine, Bordeaux
Loïc LASFARGUES : doctorant en sociologie, Bordeaux
Maryse LAGUE : vice présidente du centre social Sainte Eulalie
Alain LALANDE : directeur de l'agence AVEC, Bordeaux
Céline LAPEYRE : agent de développement social de quartier à la mairie de Bordeaux
Dominique LARRUE : directeur du centre social et culturel de Floirac
Jean-Paul LASCAR : directeur de Périphéries production, Cenon
Pascale LATIL : présidente de l'association Adamey, St Pierre du Mont
Yann LE FORMAL : chargé de mission au FAS Aquitaine, Bordeaux
Florence LEBEGUE : directrice du centre social et culturel St Michel, Bordeaux
Sylvie LEBEY : responsable animation à l'OARA, Bordeaux
Christine LECA : directrice du centre d'animation Grand parc, Bordeaux
Jean-Pierre LECOURT : Gradignan
Velaphi LEDWABA : association Mummies cœur arc-en-ciel, Floirac
Yann LEFUSTEC : médiateur santé à la mutuelle Myriade, Le Bouscat
Bernard LEROUQUIER : retraité MJC centre ville de Mérignac, Mérignac
Olivier LEPAR : centre social de Capeyron, Mérignac
Géraldine LORET : chef de projet état du contrat de ville de l'agglomération agenaise, préfecture Lot-et-Garonne, Agen
-

M. LUCAS : Maison girondine, SA d'HLM, Bordeaux

M

- Suzy MALZIEU** : retraitée éducation nationale,
Comité de jumelage de Mérignac
- Marie-José MANZANO** : médiatrice de quartier
à l'association Les pins Cap Léo, Mérignac
- Ivan MARECHAL** : directeur de projet du contrat de ville
de l'agglomération Périgourdine
- Daniel MARIE-ANNE** : acteur social à l'Espace social Pessac Alouette,
Pessac
- Henri MARLANGEAS** : agent administratif
au Conseil général de la Gironde, Bordeaux
- Edith MARUELJOUS** : sociologue-consultante, directrice du DRESS,
Bordeaux
- Stéphane MAROLLEAU** : animateur socio-culturel
au centre social de Beutre, Mérignac
- Jean-Claude MARQUE** : formateur DEFA au CREPS Aquitaine, Talence
- Françoise MARTIN** : administratrice de tournée au théâtre des Tafurs,
Bordeaux
- Sophie MARTIN** : directrice animation à l'association Adamey,
St Pierre du Mont
- Chantal MARTIN-PARDIGON** : chef du service culture
au Conseil général de la Gironde, Bordeaux
- Alain MARTY** : directeur du centre Jean Vigo, Bordeaux
- Adeline MARTY** : étudiante, formation COMEC, Bordeaux
- François MARY** : chargé de diffusion / programmation au
Zoobizarre, Bordeaux
- François MAUGET** : metteur en scène au théâtre des Tafurs, Bordeaux
- Mme MAUVIGNIER** : Espace culturel brésilien, Bordeaux
- Elisabeth MELLER-LIRON** : conseillère livre, lecture, multimédia
à la DRAC Aquitaine, Bordeaux
- Philippe MEZIAT** : journaliste, Bordeaux
- Yves MIAUD** : direction générale de l'action sociale
à la mairie de Mérignac
- Marcel MIRANDE** : directeur du centre social de Beutre, Mérignac
- David MOREAU** : coordinateur de la vie associative à Mérignac cité,
Mérignac
- Evelyne MOREAU** : conseillère en formation à l'INSUP Aquitaine,
Bordeaux
- Jean-Luc MOULINIER** : directeur de la Maison des jeunes Lahire, Talence
- Philippe MOURRAT** : directeur artistique
des Rencontres cultures urbaines, La Vilette
- Christian MOUSSET** : Musiques métisses, Angoulême
- Gérard MOUSSU** : responsable du pôle animation-développement
à l'IRTS Aquitaine, Talence
- Jeuloge MOUYEKE** : manager à l'association New style family, Bordeaux

Participants

Véronique MURAOUR : Salon du livre, Bordeaux

N

Radouane NAWRI : Maison de la vie citoyenne, Bayonne

Demba NDIAYE : directeur centre culturel Blaise Senghor, Dakar

Babaca NDIAYE : centre culturel Blaise Senghor, Dakar

Ibrahima N'DIAYE : président de l'Union des travailleurs sénégalais de France, Lormont

Philippe NIGANDE-BORIS : directeur du centre social et culturel de Talence

Marie-Christine NIGOU : chargée de mission DSU à la mairie de Mérignac

Isabelle NINET : animatrice socio-culturelle, Bergerac

Muriel NISSOU : responsable de réalisation,
Le monde autour du livre, Bordeaux

O

Yannick OLLIVIER : médiateur culturel
au centre social et culturel Prévert, Lormont

Ernst ONA : chargé de production à Périphéries production,
Cenon

Bernadette ORTEGA : coordinatrice des ateliers d'expression artistique,
Génération mix, Bassens

Xabi OSPITAL : animateur à Parallèles attitudes diffusion, Bordeaux

P

Monsieur PARCAROLLY : mission locale de Bordeaux

Roseline PARIS : direction de la culture

à la direction générale de la Gironde

Jacques PASQUIER : Gamins de l'Art Rue, Paris

Sandrine PAVAN : bénévole

à Labels indépendants d'Aquitaine, Bordeaux

Alexandre PERAUD : chargé de mission culture
au Rectorat de l'académie de Bordeaux

Maryline PERRONNE : chef de projet contrat de ville, directrice de
cabinet à la mairie de Mont de Marsan

Fanny PIEDTENU : centre social du Burck, Mérignac

Catherine PIET : chargé de mission culture

à la Ligue girondine de l'enseignement, Bordeaux

Cécile PISONI : animatrice socio-culturelle au CLAL, Mérignac

Béatrice PORET : chargée de mission au FAS Aquitaine

Jean-Luc PRIM : animateur à l'Espace social Alain Coudert, Saïge,
Pessac

Corinne PRIM : animatrice à l'Espace social Pessac Alouette, Pessac

Vincent PRIOU : directeur de l'association Trempolino, Nantes

R

- Aude RABAUD** : présidente de Socio-junior, sociologue, Bordeaux
Kiuston Halle RAMBAUD : Cazaugitat
Michel RAYNAL : président de l'association Ecole et culture, Mérignac
Sarah REBIERE : médiatrice à l'Opéra de Bordeaux
Alain REMY : directeur de la mission locale de Bordeaux
Claude RENARD : chargée de mission culture à la DIV, La Plaine St Denis
Brigitte RICCI : chargée de mission à la DIV, La Plaine St Denis
Marie-Claire RICOME : responsable des formations GAC et COMEC, IUT Bordeaux III, Gradignan
Bernard RIVAILLET : maire adjoint à la prévention et à la sécurité à la mairie de Lormont
Jean-Claude ROBISSOUT : chargé des pratiques artistiques à la DDJS de la Gironde, Bruges
Maxime ROUDIL : bibliothécaire / archiviste à la mairie de Mérignac
Denis ROUILLON : chef de projet contrat de ville à la mairie de Floirac
Martine ROUSSEAU : affaires culturelles à la mairie de Mérignac
Eric ROUX : directeur de Parallèles attitudes diffusion, Bordeaux
Vanessa RUIZ ARCHER : animatrice socio-culturelle au centre social et culturel Prévert, Bordeaux

S

- Michel SAINTE-MARIE** : maire de la ville de Mérignac
Audrey SAINT-GERMAIN : stagiaire au centre social de Saige-Formanoir, Pessac
Philippe SAINTLOS : président de Génération mix, Bassens
Michelle SALES : chargée de mission milieu pénitentiaire, Coopération des bibliothèques en Aquitaine
Christine SALIS : animatrice socio-culturelle à la mairie de Lormont
Mairie José SALLABER : Saint Caprais de Bordeaux
Philippe SALOMON : secrétaire général de l'Union des travailleurs sénégalais de France, Lormont
Philippe SAUVANET : directeur du service enfance / jeunesse à la mairie de Bayonne
Robert-André SENAC : conservateur-archiviste à la mairie de Mérignac
Stéphanie SOUVILLE : animatrice à l'Amicale laïque de la glacière, Mérignac
Cheikh SOW : chargé de formation au CLAP Sud-ouest - antenne de Lormont
Eric SURMELY : directeur des Musiques métisses, Angoulême

Participants

T

Catherine TETARD : MC2A, Bordeaux

Spyros THEODOROU : directeur de Echanges et savoirs, Marseille

Jean-Christophe THEOBALT : chargé de mission multimédia au Ministère de la culture et de la communication, Paris

Amadou THIAM : animateur du centre culturel Blaise Senghor, Dakar

Cléofé TOSCANO : attachée de direction à l'association Suricate, Pessac

Marie TRESSOS : association Promo-femmes, Bordeaux

V

Didier VALDES : directeur de l'AMAC-Café music, Mont de Marsan

Aurore VALETTE : animatrice socio-culturelle à la Maison des jeunes Lahire, Talence

Michel VALLET : La casa musicale, Perpignan

Thierry VAN DEN BERG : chercheur, président d'Asphalt development, Bordeaux

Jérôme VARISCO : chargé des relations structures jeunesse à l'association Suricate, Pessac

Frederic VELEZ : association Ebaki, Bayonne

Michel VERNEJOL : chargé de mission DSU à la mairie de Mérignac, maire de Martignas en Jalles

Olivier VERNEJOL : étudiant, Mérignac

Mounir VIALARD : animateur socio-culturel au centre social de Beaudésert, Mérignac

André VIDEAU : conseiller culturel à l'ADRI, Paris

Valérie VIRY : étudiante au CREPS Aquitaine, Talence

W

Mohamed WAFAKANA : stagiaire BEATEP, ALIFS, Bordeaux

Z

Bakhta ZITOUNI : association Maison des langues et des cultures, Périgueux

ANNUAIRE

des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de ces politiques publiques

CONTACTS NATIONAUX

● **Ministère délégué à la ville**

55 rue Saint Dominique - 75 007 Paris
01.40.56.60.00 (cabinet ministériel)
M. Claude BARTOLONE, ministre

● **DIV**

Délégation interministérielle à la ville

194 av du Président Wilson
93 217 Saint-Denis La Plaine cedex
01.49.17.46.46 - prenom.nom@ville.gouv.fr

Mme Claude BREVAN, déléguée
Mme Claude RENARD, chargée de mission culture

● **Ministère de la culture et de la communication**

3 rue de Valois – 75 001 Paris
01.40.05.80.00

Mme Catherine TASCA, ministre
M. Michel DUFFOUR,
secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle

● **DDAT**

Délégation au développement et à l'action territoriale

2 rue Jean Lantier – 75 001 Paris
01.40.15.73.00

M. Michel CLEMENT, délégué
M. Manuel BAMBERGER, délégué adjoint
Mme Michèle BOUCHEZ,
chargée de mission politique de la ville
M. Jean-Christophe THEOBALT,
chargé de mission multimédia (ECM)

● **FAS**

Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille

209 rue de Bercy - 75 585 Paris cedex 12
01.40.02.72.84

M. Dominique BALMARY, président
M. Olivier ROUSSELLE, directeur
Mme Christiane HERRERO, directrice de l'action culturelle
M. Jean-François BARRUEL, chargé de mission culture

● **CDC**

Caisse des dépôts et consignations - Mission mécénat et action culturelle

98 rue de l'université – 75 007 Paris
01.40.49.90.79

M. Daniel LEBEGUE, directeur général

M. Francis LACLOCHE, responsable de la Mission

Mme Isabelle CONDEMINÉ, chargée de mission pour la danse,
les actions culturelles dans les quartiers et la solidarité

CONTACTS RÉGIONAUX

● **SGAR Aquitaine**

Secrétariat général pour les affaires régionales (Préfecture de région)

4 B esplanade Charles de Gaulle
33 000 Bordeaux – 05.56.90.60.60

M. Christian FREMONT, préfet de région

M. Yannick IMBERT, secrétaire général

Mme Monique LAFON, chargée de mission politique de la ville,
correspondante régionale de la DIV

M. François NADAUD, chargé de mission culture

● **Conseil régional d'Aquitaine**

14 rue François de Sourdis
33 077 Bordeaux cedex – 05.57.57.80.00
prenom.nom@cr-aquitaine.fr

M. Alain ROUSSET, président

M. Georges LABAZÉE, vice-président

chargé des politiques contractuelles et de développement

M. René RICARRERE, vice-président chargé de la culture,
identités régionales et mouvements associatifs

M. Pierre HURMIC, conseiller régional délégué

à la politique de la ville

M. Jean-Philippe HAUFERT, chef du service politique de la ville

M. Alain HERMAN, directeur du service culture

● **DRAC Aquitaine**

Direction régionale des affaires culturelles

54 rue Magendie – 33 000 Bordeaux – 05.57.95.01.29
prenom.nom@culture.gouv.fr

M. Michel BERTHOD, directeur régional
M. Michel BONNAMY, chargé de mission politique de la ville
Mme Elisabeth MELLER-LIRON,
conseillère livre, lecture et multimédia
M. Patrick LE DAUPHIN-DUBOURG,
conseiller pour la musique et la danse
M. Jean-François SIBERS, conseiller patrimoine écrit,
audiovisuel, cinéma et numérisation
M. Jean-René GIRARD, conseiller théâtre
M. Joël SAVARY, conseiller arts plastiques
M. Sylvain NADAU, documentaliste

● **Délégation régionale du FAS**

Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille

29 rue de l'Ecole Normale - 33 073 Bordeaux cedex
05.57.22.25.90 – mdias@fastif.org

M. Manuel DIAS, délégué régional
Mme Christine HOURCQ, chargée de mission pour la Gironde
Mme Béatrice PORET,
chargée de mission pour la Dordogne et le Lot-et-Garonne
M. Yann LE FORMAL, chargé de mission pour les Landes
et les Pyrénées Atlantiques

● **Direction régionale de la CDC**

Caisse des dépôts et consignations – Mission mécénat

8 rue Claude Bonnier – 33 081 Bordeaux cedex
05.56.00.01.60 - prenom.nom@caissedesdepots.fr

M. Yves BELLEC, directeur régional
M. Gérard BLASQUEZ,
chargé de mission renouvellement urbain et mécénat culturel

● **Rectorat de l'académie de Bordeaux**

5 rue Joseph Carayon Latour – 33 060 Bordeaux
05.57.57.39.78

M. Pierre LEMIRE, recteur
M. Alain LACOURREGE, chargé de mission politique de la ville
M. Alexandre PERAUD, chargé de mission action culturelle

● **DRDJS Aquitaine**

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

7 bd du Parc des expositions – 33 525 Bruges cedex
05.56.69.38.00

M. André ALESSIO, directeur régional
Mme Monique BOIS, chargée de mission politique de la ville
M. Jean-Marie CABANAS,
conseiller promotion de la vie associative
M. Jean-Claude ROBISSOUT,
conseiller pratiques et échanges artistiques

● **DRDPJ Aquitaine**

**Direction régionale et départementale de la protection
judiciaire de la jeunesse**

20 rue Thiac – BP 942 – 33 062 Bordeaux cedex
05.56.79.14.49

M. Michel NEGREL, directeur
M. Guy LERICHE,
directeur adjoint chargé de la politique de la ville

● **DRTEFP Aquitaine**

Direction régionale du travail de l'emploi et la formation professionnelle

11-19 rue Marguerite Crauste – Le Prisme
33 074 Bordeaux cedex – 05.56.99.96.00

M. Jean NITKOVSKI, directeur
Mme Geneviève AÏT-ALI, chargée de mission
Mme Anne-Marie PEDOUSSANT, documentaliste

● **DRE Aquitaine**

Direction régionale de l'équipement

7-9 rue Charles Monselet – 33 080 Bordeaux cedex
05.56.99.98.97

M. Yves MASSENET, directeur régional
Mme. Marie-Soizig ROSMORDUC,
chargée de mission politique de la ville

- **DRASS Aquitaine**

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

Cité administrative – BP 952 -
33 063 Bordeaux cedex – 05.56.24.82.51

M.Michel LAFORCADE, directeur adjoint
Mme Joséphine TAMARIT, chef de service,
correspondante politique de la ville
Mme Marie-Pierre CANITROT,
inspectrice chargée de la politique de la ville

- **Centre de ressources régional sur la politique de la ville**

QUARTIERS d'AQUITAINE
Hervé CASTELLI et Bruno BERTRAND
05.56.90.65.62 – vilaquaine@ifrance.com

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération agenaise

Convention cadre signée le 13 mars 2000 entre l'Etat, la communauté d'agglomération d'Agen, les communes d'Agen, Boé, Bon Encontre, Foulayronnes, Le Passage et Layrac, le FAS et le Conseil général de Lot-et-Garonne.

● Direction de projet

Hervé RODES, chef de projet (herve.rodes@cc-agen.fr)
Communauté d'Agglomération d'Agen - 8 rue André Chénier
47 916 Agen cedex 9 - 05.53.69.68.80

Géraldine LORET, chef de projet Etat
Préfecture de Lot-et-Garonne - Rue Etienne Dolet - 47 920 Agen
05.53.77.61.02

● Collectivités territoriales signataires

Commune d'Agen

Hôtel de ville - Place du Docteur Esquirol - 47 916 Agen cedex
05.53.69.47.47

M. Alain VEYRET, maire

M. LABORDE, directeur général, référent contrat de ville

M. André DELAS, directeur de l'action culturelle

Commune de Boé

Hôtel de ville - Quai Garonne Boé bourg - 47 550 Boé
05.53.96.75.30

M. Christian DEZALOS, maire

M. FARBOS, référent contrat de ville

Commune de Bon-Encontre

Hôtel de ville - Rue de la République - 47 240 Bon-Encontre
05.53.77.07.77

M. LAUZANA, maire

M. FARBOS, référent contrat de ville

Commune de Foulayronnes

Hôtel de ville – Le Caoulet – 47 510 Foulayronnes – 05.53.95.61.09
M. DRAPPE, maire
Mme DULAURENS, directrice générale, référente contrat de ville

Commune de Layrac

Hôtel de ville – 18 place Jean Jaurès – 47 390 Layrac
05.53.87.02.70
M. Henry MAURY, maire

Commune de Le Passage

Hôtel de ville – rue du docteur Desgenettes – 47 520 Le Passage
05.53.96.56.41
M. Jean BARUL, maire
M. Jean-Bernard GUIBERT, directeur général, référent contrat de ville

Communauté d'agglomération d'Agen

8 rue André Chénier - 47 916 Agen cedex 9 - 05.53.69.68.80
M. Jacques CLOUCHE, président

Conseil général de Lot-et-Garonne

1633 av du Maréchal Leclerc – 47 000 Agen – 05.53.69.40.00
M. Jean FRANCOIS-PONCET, président
Mme Fabienne PINET, directrice du service éducation, culture, jeunesse et sport
M. David PONCET, directeur de l'office départemental de l'action culturelle

● **Services déconcentrés de l'Etat**

Préfecture de Lot-et-Garonne

Place Verdun - 47 920 Agen - 05.53.77.60.44
Mme Anne MERLOZ, préfète
M. Michel PINOS, référent contrat de ville

Inspection académique

23 rue Rolland Gaumy – 47 916 Agen cedex 09 – 05.53.67.70.00

DDASS

1633 av du Maréchal Leclerc – 47 000 Agen – 05.53.69.39.39
M. Francis GARCIA, référent contrat de ville

Délégation aux droits de femmes

2 rue Etienne Dolet – 47 016 Agen cedex – 05.53.77.60.19.
Mme Géraldine LORET, chef de projet Etat (voir plus haut)

DDJS et DDVA

Stade municipal – rue de Lille – 47 015 Agen cedex – 05.53.77.48.30
M. René DUBOIS, délégué départemental à la vie associative (DDVA)

DDPJ

28 bd Scaliger – 47 000 Agen – 05.53.68.08.02
M. Michel FAGET, directeur, référent contrat de ville

DDE

1722 av Colmar – 47 916 Agen cedex 09 – 05.53.69.33.33

SDAP

1 rue Beauvillé – 47 000 Agen – 05.53.47.08.42
M. André DESGREZ, directeur du service départemental de l'architecture et du patrimoine

● **Autres partenaires signataires**

CAF de Lot-et-Garonne (non signataire)

1 rue Jean-Louis Vincens – 47 000 Agen – 05.53.77.17.17
M. Guy MAGAL, directeur

FAS

29 rue de l'Ecole Normale - 33 073 Bordeaux cedex
05.57.22.25.90
Mme Béatrice PORET, chargée de mission pour la Dordogne et le Lot-et-Garonne

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération bayonnaise

110

Convention cadre signée le 21 décembre 1999 entre l'Etat, le district BAB (transformé depuis en communauté d'agglomération), les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Saint-Pierre-d'Irube, le FAS, le Conseil général et la CAF.

● Direction de projet

GIP-DSU - 12 bis av de Mounédé - établissement JJ Rousseau
64 100 Bayonne - 05.59.50.21.40

Mme Sylvie BOUDINET-REBIERE, directeur de projet
M. Yannick FURLAN, chargé de mission

● Collectivités territoriales signataires

Commune d'Anglet

Hôtel de ville – rue Amédée Dufourg – BP 303
64 603 Anglet cedex – 05.59.58.35.35

M. Robert VILLENAVE, maire

M.COMAT, directeur des finances, référent contrat de ville
Mlle BENAVIDES, directrice du service culture

Commune de Bayonne

Hôtel de ville – Place de la Liberté – BP 4 – 64 109 Bayonne cedex
05.59.46.60.60

M. Jean GRENET, maire

M. TOMASI, directeur vie sociale, référent contrat de ville

M. TRIGUEROS, directeur des affaires culturelles et de l'animation

Commune de Biarritz

Hôtel de ville – avenue Edouard VII – 64 200 Biarritz
05.59.41.59.41

M. Didier BOROTRA, maire

M. Jean-Paul DEDIEU, directeur général, référent contrat de ville

M. FOHR, directeur des affaires culturelles

Commune du Boucau

Hôtel de ville – rue des écoles – 64 340 Le Boucau – 05.59.64.67.79
Mme Marie-José ESPIAUBE, maire
Mme Françoise PEMERT, secrétaire générale, référent contrat de ville

Commune de St-Pierre-d'Irube

Hôtel de ville – 1 place de la mairie – 64 990 St-Pierre-d'Irube
05.59.44.15.27
M. MENDIBOURE, maire
M. CHATEL, secrétaire général

Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz

15 av Maréchal Foch – 64 115 Bayonne cedex - 05.59.44.72.72
M. Alain LAMASSOURE, président
Mme Florence VENGLUT, référente contrat de ville

Conseil général des Pyrénées Atlantiques – délégation de Bayonne

4 allée des platanes - 64 100 Bayonne – 05.59.46.50.50
M. Jean-Jacques LASSERE, président
M. FAVREAU, directeur adjoint, référent contrats de ville
M. Alain DEL ALAMO, directeur de l'éducation, de la culture et du sport

● Services déconcentrés de l'Etat

Sous-Préfecture de Bayonne

Allées marines – 64 100 Bayonne – 05.59.44.59.44
M. Jean-Michel DREVET, sous-préfet
M. DOTAL, secrétaire général, référent contrat de ville

Préfecture des Pyrénées Atlantiques

2 rue du Maréchal Joffre - 64 021 Pau cedex - 05.59.98.24.24
M. André VIAU, préfet
M. Bernard PUJOL, référent contrats de ville

Inspection académique

2 place d'Espagne - 64 038 Pau cedex – 05.59.82.22.00
M. ERDOCIO, inspecteur de l'éducation nationale, référent contrat de ville

DDASS

Cité administrative – BP 1604 - 64 016 Pau cedex – 05.59.80.78.69
M. Nicolas PARMENTIER, directeur adjoint, référent contrats de ville

Délégation aux droits de femmes

2 rue du Maréchal Joffre – 64 021 Pau cedex – 05.59.98.24.92
Mme Anne-Elisabeth FRANCO, déléguée

DDJS et DDVA

6 ter rue de l'enfant Jésus - 64 000 Pau – 05.59.27.27.56
M. Jean-Michel CABOS, référent contrat de ville – antenne de Bayonne
M. Philippe ETCHEVERIA, délégué départemental à la vie associative (DDVA)

DDPJ

16 rue Henri IV – BP 1500 - 64 015 Pau cedex – 05.59.27.67.07
M. Joseph MENARD, directeur, référent contrats de ville

DDE

Cité administrative – 64 026 Pau cedex – 05.59.80.86.88
M. Michel BUSUTILL et M. Bernard PEYRET, référents contrats de ville

SDAP

Domaine national du Château de Pau - 64 000 Pau – 05.59.27.42.08
M. Robert MANGADO, directeur du service départemental de l'architecture et du patrimoine

● **Autres partenaires signataires**

CAF de Bayonne

10 avenue Foch - 64 117 Bayonne cedex – 05.59.46.78.68
M. Jean-François MAROT, directeur adjoint
Mme Maylis DE MENDITTE, référent contrat de ville

FAS

29 rue de l'Ecole Normale - 33 073 Bordeaux cedex
05.57.22.25.90
M. Yann LE FORMAL, chargé de mission pour les Pyrénées Atlantiques

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération bergeracoise

Convention cadre signée le 17 décembre 1999 entre l'Etat, les communes de Bergerac et de Creysse, le FAS, le Conseil général, la CAF, l'Office public départemental d'HLM et la SA HLM de la Dordogne.

● Direction de projet

AMICOVAB – Mairie de Bergerac - 19 rue neuve d'Argenson – 24
100 Bergerac - 05.53.74.67.22

Mlle Séverine GENNERET, directrice

● Collectivités territoriales signataires

Commune de Bergerac

Hôtel de ville – 19 rue neuve d'Argenson – 24 100 Bergerac
05.53.57.60.20

M. Daniel GARRIGUE, maire

M. François DUHANT, directeur général adjoint, référent contrat de
ville

M. FERNANDEZ, référent culture

Commune de Creysse

Hôtel de ville – avenue du Général De Gaulle - 24 660 Creysse
05.53.74.45.00

M. Jean IRAGNE, maire

Mme LUCCHETTI, référent contrat de ville et culture

Conseil général de la Dordogne

2 rue Paul Louis Courrier - 24 016 Périgueux cedex
05.53.02.20.20

M. Bernard CAZAU, président

Mme Sophie L'HÔTE, directrice de la solidarité et de la prévention,
référent contrats de ville

M. Guy SCHNELLER, directeur de l'action culturelle

● Services déconcentrés de l'Etat

Sous-Préfecture de Bergerac

Sous-Préfecture de Bergerac - Place Gambetta - 24 100 Bergerac
05.53.61.53.00

M. Francis BETACHET, sous-préfet

Mme Fanny POZZOBON, référent contrat de ville

Préfecture de la Dordogne

2 rue Paul Louis Courrier - 24 016 Périgueux cedex
05.53.02.24.24

M. Thierry LEROY, préfet

Mme Colette VALENTIN, référent contrats de ville

Inspection académique

20 rue Alfred de Musset - 24 000 Périgueux – 05.53.02.84.84

M. Bernard BARBEREAU, inspecteur d'académie, référent contrats de ville

DDASS

Cité administrative - 24 016 Périgueux cedex – 05.53.02.27.27

M. Jean-Paul CANAUD, référent contrats de ville

Délégation aux droits de femmes

Direction du travail – 9 rue de Varsovie – 24 016 Périgueux cedex
05.53.02.88.16

Mme Anne-Marie PLANTIE, déléguée

DDJS et DDVA

30 rue de Chanzy - 24 000 Périgueux – 05.53.35.72.00

M. François LACO, directeur, référent contrats de ville

M. Jean-Luc THUILLIER, délégué départemental à la vie associative (DDVA)

DDPJ

2 bis cours Fenelon – BP 9013 - 24 019 Périgueux cedex

05.53.09.66.51

M. Christian GRELLETY, directeur, référent contrats de ville

DDE

Cité administrative – 24 000 Périgueux – 05.53.03.65.00

Mme Françoise CLEMENT, référent contrats de ville

SDAP

Hôtel Estignard – 3 rue Limojeanne – BP 9021

24 019 Périgueux cedex – 05.53.06.20.60

M. François GONDRAN, directeur du service départemental de l'architecture et du patrimoine

● Autres partenaires signataires

FAS

29 rue de l'Ecole Normale - 33 073 Bordeaux cedex

05.57.22.25.90

Mme Béatrice PORET, chargée de mission pour la Dordogne

CAF de Dordogne

50 rue Claude Bernard - 24 000 Périgueux – 05.53.57.06.03

Mme Danielle LATRONCHE, référent contrats de ville

Office public départemental d'HLM

25 rue de Varsovie – BP 3064 – 24 003 Périgueux cedex

05.53.02.15.00

M. Philippe BOUSSEAU, directeur

SA HLM de la Dordogne

2 rue Saint Jacques – 24 100 Bergerac – 05.53.74.51.51

M. ARTIGES, directeur

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération bordelaise

116

Convention cadre signée le 15 janvier 2001 entre l'Etat, les communes de Bassens, Bègles, Bordeaux, Cenon, Eysines, Floirac, Le Bouscat, Lormont, Mérignac, Pessac, Talence, Sainte-Eulalie, Villenave d'Ornon, la CUB, le FAS, le Conseil général, le Conseil régional, la CAF, la conférence départementale des organismes HLM, l'inspecteur d'académie, le procureur de la République et la direction régionale de la CDC.

● Collectivités territoriales signataires

Commune de Bassens

42 avenue Jean Jaurès - 33 530 Bassens - 05.57.80.81.57

M. Jean-Pierre TURON, maire

Mme Jeanne DUPOUEY, chef de projet politique de la ville

Mme Maryse DOUMAX, responsable du service culturel et de la bibliothèque

Commune de Bègles

Hôtel de ville - BP 53 - 33 321 Bègles cedex - 05.56.49.88.88

M. Noël MAMERE, maire

Mme Béatrice BRETHERS, chef de projet politique de la ville

Mme Mélanie BATZENSCHLAGER, responsable culture

Commune de Bordeaux

Direction du DSU – 11 rue Père Louis de Jabrun – 33 000 Bordeaux
05.56.10.20.30

M. Alain JUPPE, maire

Mme Véronique DELANNOY, directrice générale adjointe, chef de projet politique de la ville

Mme Jacqueline ABADIE, directrice du DSU

M. Dominique BOYER, directeur du service culture

Commune du Bouscat

Hôtel de ville – place Gambetta - 33 110 Le Bouscat
05.57.22.26.66

M. BOBET, maire

Commune de Cenon

Hôtel de ville - 1 av Carnot - 33 150 Cenon - 05.57.80.70.00

M. Alain DAVID, maire

Mme Maïté CAZAUX, directrice générale, chef de projet politique de la ville

M. Patrice CLAVERIE, service culturel

Serge KORJANEVSKI, responsable du service culture

Commune d'Eysines

Hôtel de ville - rue de l'Hôtel de ville - 33 320 Eysines

05.56.16.18.00

M. Pierre BRANA, maire

Mme Véronique GIVERNE, chef de projet politique de la ville

Commune Floirac

Hôtel de ville - avenue Pasteur - 33 270 Floirac - 05.57.80.87.00

Mme Conchita LACUEY, maire

M. Denis ROUILLON, chef de projet politique de la ville

M. Alain KROL, responsable du service culturel

Commune de Lormont

Hôtel de ville - Rue André Dupin - 33 310 Lormont - 05.57.77.63.27

M. Jean TOUZEAU, maire

M. Christophe ARPAILLANGE, chef de projet politique de la ville

Commune de Pessac

Hôtel de ville - Place V République - 33 600 Pessac - 05.56.55.49.49

M. Pierre AUGER, maire

Mme Catherine DARLON, chargée de mission DSU

Mme Sylvie COUDERC, responsable du service culturel

Commune de Mérignac

Hôtel de ville - 60 av du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33 700

Mérignac - 05.56.55.66.66

M. Michel SAINTE-MARIE, maire

M. Manuel CORNEAU, chargé de mission DSU

Commune de Talence

Hôtel de ville - BP 35 - 33 401 Talence cedex - 05.56.84.78.33

M. Alain CAZABONNE, maire

Mme Anne-Marie PIERRE-LACOUTURE, chef de projet politique de la ville

Mme Zouina LAMERIA, agent d'animation culturelle

Commune de Sainte-Eulalie

Hôtel de ville – 1 place Charles de Gaulle - 33 560 Sainte-Eulalie
05.56.06.05.59
M. Christian LAURE, maire

Commune de Villenave d'Ornon

Hôtel de ville – 12 rue professeur Calmette
33 140 Villenave d'Ornon - 05.56.75.69.00
M. Patrick PUJOL, maire
Mme Christine VENET, chef de projet politique de la ville
M. ROLLAND, directeur du service culturel

Communauté urbaine de Bordeaux

Esplanade Charles de Gaulle - 33 076 Bordeaux cedex
05.56.99.84.84
M. Alain JUPPE, président
M. Bruno COUDRET, directeur adjoint du pôle développement durable, référent politique de la ville

Conseil général de la Gironde

Esplanade Charles de Gaulle – 33 074 Bordeaux cedex
05.56.99.33.33
M. Philippe MADRELLE, président
Mme Monique PINTUS, chargée de mission politiques sociales contractuelles
M. Sylvain GAUTIER, directeur de la culture et de la citoyenneté

● Services déconcentrés de l'Etat

Préfecture de la Gironde

Esplanade Charles de Gaulle – 33 000 Bordeaux - 05.56.90.60.60
M. Christian FREMONT, préfet
M. Albert DUPUY, secrétaire général, sous-préfet ville
M. Michel MASDOUMIER, chef de projet Etat

Inspection académique

30 cours de Luze – 33 000 Bordeaux – 05.56.56.36.00
Mme VIROLLAUD, référent contrat de ville

DDASS

Terrasse du Général Koëinig – 33 000 Bordeaux – 05.56.90.88.88
Mme Berthe CARON-TORRES, référent contrat de ville

Délégation aux droits de femmes

46 rue Ferrère – 33 000 Bordeaux – 05.56.79.16.93
Mme Dominique COLLIN, déléguée

DRDJS et DDVA

7 bd du Parc des Expositions – 33 525 Bruges cedex
05.56.69.38.00

Mme Monique BOIS, référent contrat de ville

M. Jean-Marie CABANAS, délégué départemental à la vie associative (DDVA)

DRDPJJ

20 rue Thiac - BP 942 – 33 062 Bordeaux cedex – 05.56.79.14.49

M. Guy LERICHE, directeur adjoint, référent contrat de ville

Mission prévention de la délinquance

46 rue Ferrère – 33 000 Bordeaux – 05.56.48.54.59

Mme Martine DORRONSORO, référent contrat de ville

DDE

Service habitat, ville et quartiers - Cité administrative – BP 90

33 090 Bordeaux cedex – 05.56.24.80.80

M. Rudy LERAY, directeur du service, référent contrat de ville

SDAP

Place Raymond Colon – BP 20 - 33 037 Bordeaux cedex

05.56.00.87.10

M. Jean-Pierre ERRATH, directeur du service départemental de l'architecture et du patrimoine

● **Autres partenaires signataires**

CAF de la Gironde

Rue du Docteur Gabriel Pery - 33 000 Bordeaux – 05.56.43.50.00

M. Gérard CASTELAIN, référent contrat de ville

FAS

29 rue de l'Ecole Normale - 33 073 Bordeaux cedex

05.57.22.25.90

Mme Christine HOURCQ, chargée de mission pour la Gironde

CDC

8 rue Claude Bonnier – 33 081 Bordeaux cedex - 05.56.00.01.60

M. Gérard BLASQUEZ, chargé de mission renouvellement urbain et mécénat culturel

Conférence départementale des HLM

22 bd Pierre 1^{er} – 33 081 Bordeaux cedex – 05.56.44.75.40

M. Jacques MAILLOUX, président

Mme Sylvie REGNIER, directrice

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération montoise

120

Convention cadre signée le 2 février 2001 entre l'Etat, les communes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont, le FAS, le Conseil général et l'Office public départemental HLM.

● Direction de projet

Mme Marilyne PERRONNE, directrice de cabinet, chef de projet communal

Hôtel de ville - 40 000 Mont-de-Marsan - 05.58.05.87.87

Mme Tamara ARQUOIT, directrice de cabinet, chef de projet communal

Hôtel de ville - 117 av Georges Sabde - 40 280 Saint-Pierre-du-Mont - 05.58.75.31.07

M. Franck HOURMAT, inspecteur jeunesse et sport, chef de projet Etat

7 place Francis Planté - 40 000 Mont-de-Marsan - 05.58.05.76.30

● Collectivités territoriales signataires

Commune de Mont-de-Marsan

Hôtel de ville - 40 000 Mont-de-Marsan - 05.58.05.87.87

M. Philippe LABEYRIE, maire

Commune de Saint-Pierre-du-Mont

Hôtel de ville - 117 av Georges Sabde

40 280 Saint-Pierre-du-Mont - 05.58.75.31.07

M. JULIAN, maire

Mme Annie RODRIGUEZ, référent culture

Conseil général des Landes

23 rue Victor Hugo - 40 025 Mont-de-Marsan cedex 05.58.05.40.40

M. Henri EMMANUELLI, président

M. Francis LACOSTE, directeur de la solidarité, référent contrat de ville

M. Philippe MARY, directeur de l'action culturelle

● Services déconcentrés de l'Etat

Préfecture des Landes

24-26 rue Victor Hugo - 40 021 Mont-de-Marsan cedex
05.58.06.5876
M. Jacques SANS, préfet
M. Jean CASSOUDEBAT, référent contrat de ville

Inspection académique

5 avenue A. DUFAU – BP 389 - 40 012 Mont-de-Marsan cedex
05.58.05.66.66
M. Serge DUPUY, inspecteur d'académie, référent contrat de ville

DDASS

Cité Galliane – 40 000 Mont-de-Marsan – 05.58.46.63.63
M. Bertrand CHASLES, référent contrat de ville

Délégation aux droits de femmes

Préfecture – 24-26 rue Victor Hugo
40 011 Mont-de-Marsan cedex – 05.58.06.58.05
Mme Jeanine JARNAC, déléguée

DDJS et DDVA

7 place Francis Planté - 40 000 Mont-de-Marsan - 05.58.05.76.30
M. Franck HOURMAT, inspecteur, chef de projet " Etat "

DDPJJ

46 rue Victor Hugo – 40 000 Mont-de-Marsan – 05.58.06.47.15
M. LEGAT, référent contrat de ville

DDE

351 bd Saint Médard – 24 000 Mont-de-Marsan – 05.58.51.30.94
M. Guy CALVIAC, référent contrat de ville

SDAP

7 Pierre et Marie CURIE – BP 344 - 24 011 Mont-de-Marsan cedex
05.58.06.14.15
M. Christophe GARETTA, directeur du service départemental de
l'architecture et du patrimoine

● **Autres partenaires signataires**

FAS

29 rue de l'École Normale - 33 073 Bordeaux cedex
05.57.22.25.90

M. Yann LE FORMAL, chargé de mission pour les Landes

CAF des Landes (non signataire)

207 rue de Fontainebleau - 40 023 Mont-de-Marsan cedex
05.58.06.63.31

M. Eric SUZAN, référent contrat de ville

Office public départemental d'HLM

953 avenue du colonnel KW Rozanoff - BP 341
40 011 Mont-de-marsan cedex - 05.58.75.09.42

M. DESTENAVE, président

M. Jacques BAROUILLET, directeur

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération paloise

Convention cadre signée le 13 juillet 2000 entre l'Etat, la communauté d'agglomération de Pau, les communes de Pau, Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Jurançon, Idron, Lescar, Lons et Mazères-Lezons, le FAS, le Conseil général et la CAF de Pau.

● Direction de projet

Communauté d'agglomération de Pau – 2 bis place royale
64 000 Pau - 05.59.11.50.50

Mme Anne-Marie BATCABE, directrice de projet

● Collectivités territoriales signataires

Commune de Billère

Hôtel de ville – 39 route de Bayonne - 64 140 Billère
05.59.92.44.44

M. Jean ARIAU, maire

M. Guy VISINE, secrétaire général, référent contrat de ville

Commune de Bizanos

Hôtel de ville – place de la Victoire - 64 320 Bizanos
05.59.98.69.69

M. André ARRIBES, maire

Mlle Pascale DEOGRATIAS, secrétaire générale, référent contrat de ville

Commune de Gan

Hôtel de ville – place de la mairie - 64 290 Gan - 05.59.21.61.31

M. Jean-Pierre LERIS, maire

M. Christian GRAND, secrétaire général, référent contrat de ville

Commune de Gelos

Hôtel de ville – 49 rue Eugène Daure - 64 110 Gelos
05.59.06.63.25

M. André CASTRO, maire

M. Jean-Michel BARRERE, secrétaire général, référent contrat de ville

Commune de Idron (Ousse-Sendets)

Hôtel de ville – 4 avenue des Pyrénées
64 320 Idron Ousse-Sendets - 05.59.81.74.03
Mme Annie HILD, maire
Mlle Ghislaine LASCASSIES, secrétaire générale, référent contrat de ville

Commune de Jurançon

Hôtel de ville – 6 rue Charles de Gaulle - 64 110 Jurançon
05.59.98.19.70
M. Louis LUCCHINI, maire
Mlle Michelle MONDEILH, secrétaire générale, référent contrat de ville

Commune de Lescar

Hôtel de ville – place Royale - 64 230 Lescar - 05.59.81.31.80
M. René CLAVERIE, maire
M. Dominique LALANNE, secrétaire général, référent contrat de ville

Commune de Lons

Hôtel de ville – rue de la mairie - 64 140 Lons - 05.59.40.32.32
M. James CHAMBAUD, maire
Mme Germaine CAPERAN, secrétaire générale, référent contrat de ville

Commune de Mazères-Lezons

Hôtel de ville – 30 avenue du Général de Gaulle
64 110 Mazères-Lezons - 05.59.06.56.61
M. Henri LARQUE, maire
M. Alain DOMÈNECH, secrétaire général, référent contrat de ville

Commune de Pau

Hôtel de ville – place Royale - 64 000 Pau - 05.59.27.85.80
M. André LABARRERE, maire
Mme Evelyne BLAVIGNAC, secrétaire générale, référent contrat de ville
M. Jacky BERT, chargé de mission culture

Communauté d'agglomération de Pau

2 bis place royale – 64 000 Pau - 05.59.11.50.50
M. André LABARRERE, président
Mme Evelyne LALANNE-COURREGES, directrice général

Conseil général des Pyrénées Atlantiques

64 avenue Jean Biray – 64 000 Pau – 05.59.11.46.64

M. Jean-Jacques LASSERE, président

M. FAVREAU, directeur adjoint, référent contrats de ville

M. Alain DEL ALAMO, directeur de l'éducation, de la culture et du sport

● Services déconcentrés de l'Etat

Préfecture des Pyrénées Atlantiques

2 rue du Maréchal Joffre - 64 021 Pau cedex - 05.59.98.24.24

M. André VIAU, préfet

M. Bernard PUJOL, référent contrats de ville

Inspection académique

2 place d'Espagne – 64 038 Pau cedex – 05.59.82.22.00

M. COIGNARD, inspecteur, référent contrat de ville

DDASS

Cité administrative – BP 1604 – 64 016 Pau cedex – 05.59.80.78.69

M. Nicolas PARMENTIER, directeur adjoint, référent contrats de ville

Délégation aux droits de femmes

Préfecture – 2 rue du Maréchal Joffre - 64 021 Pau cedex

05.59.98.24.92

Mme Anne-Elisabeth FRANCO, déléguée

DDJS et DDVA

6 ter rue de l'enfant Jésus - 64 000 Pau - 05.59.27.27.56

M. Philippe ETCHEVERIA, délégué départemental à la vie associative (DDVA)

DDPJ

16 rue Henri IV – BP 1500 - 64 015 Pau cedex – 05.59.27.67.07

M. Joseph MENARD, directeur, référent contrats de ville

DDE

Cité administrative – 64 026 Pau cedex – 05.59.80.86.88

M. Michel BUSUTILL et M. Bernard PEYRET, référents contrats de ville

SDAP

Palais national de Pau - 64 000 Pau – 05.59.27.42.08
M. Robert MANGADO, directeur du service départemental de l'architecture et du patrimoine

● **Autres partenaires signataires**

CAF de Pau

5 rue Louis Barthou – 64 000 Pau – 05.59.98.55.00
M. BONEU, président
Mme Tania CONCI, référent contrat de ville

FAS

29 rue de l'Ecole Normale - 33 073 Bordeaux cedex
05.57.22.25.90
M. Yann LE FORMAL, chargé de mission pour les Pyrénées
Atlantiques

Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération périgourdine

Convention cadre signée le 17 décembre 99 entre l'Etat, les communes de Périgueux, Boulazac et Coulounieix-Chamiers, le FAS, le Conseil général, la CAF, l'Office public départemental d'HLM, l'Office public municipal de Périgueux et la SA HLM de la Dordogne.

● Direction de projet

AMICOVAP – Cité administrative - 24 016 Périgueux Cedex
05.53.03.67.89

M. Ivan MARECHAL, directeur de projet

Mlle Hélène LASCOMBE, secrétaire - assistante

● Collectivités territoriales signataires

Commune de Boulazac

Hôtel de ville – Agora – 24 750 Boulazac – 05.53.35.59.69

M. Jacques AUZOU, maire

Mme Marie-Claude VARAILLAS, secrétaire générale, référent
contrat de ville

Commune de Coulounieix-Chamiers

Hôtel de ville – avenue du Général de Gaulle

24 660 Coulounieix-Chamiers – 05.53.75.57.57

M. Michel DASSEUX, maire

Mme Nadine MARTIN, secrétaire générale, référent contrat de ville

Commune de Périgueux

Hôtel de ville – place de l'Hôtel de ville - 24 000 Périgueux
05.53.02.82.00

M. Xavier DARCOS, maire

M. Alain BELLIER, directeur général, référent contrat de ville

Communauté d'Agglomération de Périgueux

1 boulevard Lakanal – 24 000 Périgueux – 05.53.35.86.00
M. Xavier DARCOS, président
M. Christian DECOSSE, directeur
Mme Marie-Aude CLEMENT, référent contrat de ville

Conseil général de la Dordogne

2 rue Paul Louis Courrier - 24 016 Périgueux cedex
05.53.02.20.20
M. Bernard CAZAU, président
Mme Sophie L'HÔTE, directrice de la solidarité et de la prévention,
référent contrats de ville
M Guy SCHNELLER, directeur de l'action culturelle

● **Services déconcentrés de l'Etat**

Préfecture de la Dordogne

2 rue Paul Louis Courrier - 24 016 Périgueux cedex
05.53.02.24.24
M. Thierry LEROY, préfet
Mme Colette VALENTIN, référent contrats de ville

Inspection académique

20 rue Alfred de Musset - 24 000 Périgueux – 05.53.02.84.84
M. Bernard BARBEREAU, inspecteur d'académie, référent contrats
de ville

DDASS

Cité administrative - 24 016 Périgueux cedex – 05.53.02.27.27
M. Jean-Paul CANAUD, référent contrats de ville

Délégation aux droits de femmes

Direction du travail – 9 rue de Varsovie
24 016 Périgueux cedex – 05.53.02.88.16
Mme Anne-Marie PLANTIE, déléguée

DDJS et DDVA

30 rue de Chanzy - 24 000 Périgueux – 05.53.35.72.00
M. François LACO, directeur, référent contrats de ville
M. Jean-Luc THUILLET, délégué départemental à la vie associati-
ve (DDVA)

DDPJJ

2 bis cours Fénelon – BP 9013 - 24 019 Périgueux cedex
05.53.09.66.51
M. Christian GRELLETY, directeur, référent contrats de ville

DDE

Cité administrative – 24 000 Périgueux – 05.53.03.65.00
Mme Françoise CLEMENT, référent contrats de ville

SDAP

Hôtel Estignard – 3 rue Limojeanne – BP 9021
24 019 Périgueux cedex – 05.53.06.20.60
M. François GONDRAN, directeur du service départemental de
l'architecture et du patrimoine

● **Autres partenaires signataires**

FAS

29 rue de l'Ecole Normale - 33 073 Bordeaux cedex
05.57.22.25.90
Mme Béatrice PORET, chargée de mission pour la Dordogne

CAF de Dordogne

50 rue Claude Bernard - 24 000 Périgueux – 05.53.57.06.03
Mme Danielle LATRONCHE, référent contrats de ville

Office public municipal de Périgueux

48 rue Gambetta – BP 7011 – 24 007 Périgueux cedex
05.53.02.61.00
M. Daniel FOULARD, directeur

SA HLM de la Dordogne

2 rue Saint Jacques – 24 100 Bergerac – 05.53.74.51.51
M. ARTIGES, directeur

